Collection de la Bibliothèque des Exercices
de saint Ignace

ETUDES ET DOCUMENTS
paraissant tous les deux mois

N° 28
Août 1910

UNE MAISON DE RETRAITES FERMÉES

à Nancy

AU XVIIIE SIÈCLE

PAR

E. BOCQUILLION

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California

ENGHIEN (BELGIQUE)
BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES

PARIS
P. LETHIELLEUX, EDITEUR
10, rue Cassette, 10.

REIMS
ACTION POPULAIRE
5, rue des Trois-Raisinets.

Collection de la Bibliothèque des Exercices.

But. — Faire connaître peu à peu tout ce qui intéresse l'étude et l'histoire des *Exercices spirituels* de saint Ignace ; fournir, dans l'ordre pratique, les documents utiles à l'organisation, au recrutement et à la direction des *Retraites*.

Mode de publication. — Il paraît un fascicule tous les deux mois, de Janvier à Novembre. Les six fascicules comprennent ensemble au moins 320 pages et forment, après deux ans, un beau volume in-8° avec table méthodique.

Conditions d'abonnement. — Pour la **Belgique,** fr. 3.50 par an. S'adresser à la Bibliothèque des Exercices, 3, rue des Augustins, Enghien. Payer en *bon de poste* ou sur présentation d'une *quittance postale.*

Pour la **France,** fr. 3.50 par an. S'adresser à la Librairie P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.

Pour les autres pays de l'**Union postale,** 4 fr. par an. S'adresser à la même librairie. Si quelque abonné préfère payer son abonnement par l'intermédiaire de la Bibliothèque des Exercices, il est prié de le *déclarer expressément.*

Les nouveaux abonnements sont reçus à Enghien et à Paris.

On peut s'adresser aussi, tant pour l'abonnement que pour l'achat de numéros séparés, aux bureaux de l'Action populaire, 5, rue des Trois-Raisinets, Reims (Marne).

PREMIÈRE SÉRIE [1906]

1. **S. S. Pie X et les Œuvres de retraites.** P. Debuchy. 20 pp. *Epuisé.*
2. **La Maison de retraites de Vannes au XVII^e siècle.** H. Chaurand. 52 pp. . . . . 1 »
3. **De la formation d'une élite pour les Œuvres et pour les Paroisses dans le cénacle de la Retraite.** H. Watrigant. 50 pp. . . . . 1 »
4. **Les confréries du T. S. Sacrement et les retraites fermées d'hommes en Belgique.** R. P. Dieudonné, O. C. 44 pp. . 0.80
5. **De la direction des retraites collectives** (à Bologne, fin du XVII^e siècle). C. Ettori, S. J., 111 pp. . . . . *Epuisé.*
6. **Introduction à l'étude des Exercices spirituels de saint Ignace.** P. Debuchy. 72 pp. . 1.40

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/collection-bibliotheque-des-exercices-st-ignace_1910-08_28

ANCIEN NOVICIAT DES JÉSUITES ET PORTE SAINT-NICOLAS

(NANCY ACTUEL)

Collection de la Bibliothèque des Exercices de St Ignace

N° 28. E. BOCQUILLION.

Une maison de retraites fermées

à Nancy au XVIII^e siècle

ALMA COLLEGE LIBRARY Alma, California

I. Les premières retraites ignaciennes en Lorraine.

Nancy, ville des moines et des ermites. — Les Exercices Spirituels dans les collèges de Verdun et de Pont-à-Mousson. — Deux retraitants illustres : Charles de Lorraine, évêque de Verdun, et le marquis Anne-François de Beauvau.

Le Lorrain est par nature un réfléchi et un méditatif : il ne fait rien de prime-saut; et ses enthousiasmes mêmes, lorsqu'il s'en permet, sont l'aboutissement d'une longue préparation intérieure. Froid et défiant, il ne se livre qu'à bon escient, et s'il ne se reprend pas aisément, c'est qu'il ne s'est donné qu'après mûre délibération. On l'a remarqué finement; avant d'entreprendre, il ne dira pas seulement comme d'autres : « Voyons voir », mais « Voyons voir pour voir ». Nature toute au-dedans et bien faite pour le travail de la pensée et de la réflexion. Le pays y est peut-être pour quelque chose. Les horizons larges et discrets; de-ci, de-là, au milieu des plaines cultivées, le mystère d'une forêt et la mélancolie de quelques

étangs; un ciel le plus souvent gris et bas; la brume qui monte des rivières, enveloppant les maisons aux toits surbaissés et couverts de la tuile austère, qui se serrent comme apeurées et frileuses autour du clocher : tout en Lorraine paraît inviter l'âme à rester chez elle et à s'analyser. Celui qui connaît le mieux peut-être et qui sans contredit aime d'amour sa petite patrie, parle (1) de ces étés sévères que connaissent bien les visiteurs de la Lorraine et qui semblent élargir encore l'horizon, éteindre les choses du dehors, porter toute l'attention sur l'âme. Et il ajoute : « On ne pense pas sous une lumière éclatante; il y faut des temps de Toussaint ou ces grands jours lorrains, propres au recueillement, sinon chargés d'ennui. » Parmi ces ambiances, la méditation doit être plus facile; et je m'étonne peu qu'un des meilleurs directeurs de retraites spirituelles en Lorraine au XVIII^e^ siècle (2), ait noté qu'on a « dans ces contrées un goût spécial pour ces saints exercices ».

La remarque eut été plus vraie encore, appliquée aux deux siècles précédents. Alors en effet, la piété du duché, frontière et boulevard de la foi orthodoxe, s'aviva singulièrement en se défendant contre le protestantisme (3). Le commencement du XVII^e^ siècle,

(1) Maurice Barrès : *Colette Baudoche,* vers la fin.

(2) Le Père Frison : *L'abrégé de l'année chrétienne* (imprimé à Nancy en 1728), p. 302.

(3) Le martyrologe huguenot constate que de toutes les contrées de l'Europe, la Lorraine est « celle que Dieu a le moins comblée de ses grâces spirituelles, soit à cause de l'impiété du peuple, voué en proie à l'idolâtrie [papiste], soit à cause de l'injustice des magistrats, soit par d'autres raisons que Dieu connaît et qui l'ont porté à exercer envers cette nation la rigueur de ses jugements ». (Cité par le P. H. Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus,* tom. I, p. 604.)

fut dans toute l'Église, mais dans la Lorraine surtout, où la « catholicité » du petit peuple et de ses bons ducs était proverbiale, une période de réveil et de renaissance spirituelle. Un immense désir de perfection soulève les belles âmes d'alors. Nancy, la capitale du duché, donne l'exemple. Elle voit se multiplier les cloîtres dans son sein ; la Ville-Neuve à elle seule en compta bientôt une bonne vingtaine et l'on pouvait dire (1) « en faisant allusion à la création simultanée des trois villes de Livourne, de Charleville et de Nancy, que le duc de Toscane avait créé une cité pour les négociants, le duc de Mantoue pour les banqueroutiers et le duc de Lorraine pour les *moines* ». Aujourd'hui encore, les vocables des rues, en dépit de tous les changements amenés par le mouvement des idées ou le caprice des hommes, témoignent pour la piété de cette époque, où, dans le moindre quartier de la ville, une chapelle, une église, souvent même plusieurs voyaient en permanence sous la veilleuse des tabernacles la foi et la prière. C'était le temps aussi des grands pèlerinages et des vœux à la Vierge devenue depuis René II surtout et restée plus que jamais, au milieu des pestes et des guerres, *seul espoir de Nancy* (2). Plus encore. C'était l'heure où, à l'exemple de l'ancien ligueur Pierre Séguin, maintenant dévot reclus, la ville se vit encercler par une suite d'ermitages ; et peu s'en fallut que les alentours ne se changeassent en une Thébaïde nouvelle, tellement le besoin de prier et de faire à tout prix son salut était au fond des cœurs. L'intérêt qu'ils prenaient aux choses de la piété et aux manifestations extraordinaires du surnaturel se manifesta avec plus d'éclat encore quand

(1) Ch. Pfister, *Histoire de Nancy*, préface, p. XI.
(2) Inscription de René II sur la porte de la Craffe.

vers 1620, la fameuse Elisabèth de Ranfaing, âme exquise dans un corps affaibli, en proie à des crises non équivoques de possession, fut amenée de Remiremont à Nancy pour y être dûment examinée et exorcisée. Il faut lire dans les mémoires du temps avec quelle passion toute la Lorraine, seigneurs et menu peuple, savants et religieux suivaient sans se lasser, pendant plus de six ans, les fréquentes et interminables scènes d'exorcismes qui avaient pour théâtre habituel l'église des Jésuites de la rue Saint-Dizier. Quelle joie universelle, lorsqu'on apprit que la pauvre énergumène, qu'on avait envoyée en désespoir de cause demander du réconfort aux plus célèbres pèlerinages, s'en revenait guérie du sanctuaire de Notre-Dame de Liesse et pourrait dès lors s'adonner pleinement à l'établissement de son œuvre très chère, un Refuge pour les filles tombées (mars 1626). La ville continua sa sympathie à la fondatrice qui, non contente de se donner toute à sa grande pensée, y consacra ce qui lui tenait le plus au cœur, trois filles dans tout l'éclat de leur jeunesse, dont la pieuse mère fit des victimes de charité au service des Repenties. Le peuple s'émut et cria à la sainteté. Elisabeth de Ranfaing, devenue la Mère Marie de la Croix, devait, pour satisfaire la dévotion populaire, toucher des médailles et composer des prières. Rome finit par intervenir et trois Jésuites du Noviciat, qui très imprudemment avaient suivi le courant au lieu de l'arrêter, les PP. René de Trans, Charles Seghers et Jean Dargombat furent frappés d'excommunication et chassés de la Compagnie (10 septembre 1648) (1).

(1) Voir aux Archives Royales de Bruxelles. Inventaire 78, nº 64. Sentence d'Innocent X, contre les Pères nommés « Illuminati » de la province de Champagne. — Ces trois Pères entrèrent alors dans un autre ordre religieux.

De tels états d'esprit expliquent assez la faveur que rencontraient alors en Lorraine les pratiques d'ascétisme et plus particulièrement les « Exercices Spirituels » de saint Ignace. Fidèles au testament de leur fondateur et à la tradition de leur Ordre, les Jésuites regardaient ces exercices comme leur arme spirituelle la plus parfaite, comme le moyen le plus sûr de convertir à fond les âmes et de les « retourner » vers Dieu. Aussi, dès leur arrivée en Lorraine, ils mirent en honneur les retraites fermées.

Les premiers établissements des Jésuites dans le duché furent les Collèges de Verdun et de Pont-à-Mousson. Or, nombreux sont les documents qui nous parlent de retraites données en ces deux maisons. Citons-en quelques-uns. Dans les « Lettres annuelles » de la province de France pour 1582 nous trouvons au mot *Collegium Virdunense :* « On a donné les Exercices Spirituels à un certain nombre de personnes. Presque tous nos pensionnaires demandèrent instamment à les faire; quinze seulement furent acceptés et quatre d'entre eux voulurent entrer dans la Compagnie. C'est grâce aux mêmes Exercices qu'un monastère tombé dans le relâchement retrouva sa première régularité. »

Vers la même époque, à Pont-à-Mousson « trois jeunes gens qui devaient se faire un nom par leurs travaux et leurs vertus suivaient les cours de l'Université : c'étaient Didier de la Cour, bénédictin, Servais de Lairuels, prémontré, et Pierre Fourrier, encore séculier. Tous trois vivaient ensemble dans la plus grande intimité, et la tradition porte qu'ils habitaient le même logis. Dans la suite, ils devinrent de saints et habiles réformateurs. Dom Didier réforma les Bénédictins, et Pierre, les Augustins. En outre ce dernier institua sous le nom de Notre-Dame une congrégation de reli-

gieuses dont le but est de donner aux jeunes filles une éducation toute chrétienne. Plus tard un autre de nos élèves, Philippe Tibault, réforma les religieux connus en France sous le nom de Carmes mitigés. Tous se sont liés d'affection avec nos Pères; ils ont reçu leur direction, et c'est après avoir fait les Exercices Spirituels de saint Ignace que leur zèle s'est enflammé (1); c'est là qu'ils ont posé les fondements des grandes œuvres qu'ils ont exécutées dans la suite (2). »

Détail historique à noter : c'est également à Pont-à-Mousson, au cœur de la Lorraine par conséquent, que furent inaugurées les premières communions en commun, ces manifestations de piété si touchantes, si populaires, qui aujourd'hui encore contribuent pour

---

(1) De multiples témoignages nous montrent aussi qu'il se servirent des « Exercices Spirituels » pour disposer leurs religieux à accepter les austérités de la réforme. Ce n'était pas toujours facile. Une fois même, s'il faut en croire l'auteur de la « Bibliothèque bénédictine de S. Maur » peu favorable aux Jésuites, le grand moyen ne réussit pas. Didier de la Cour, ayant en vain proposé à ses Bénédictins de Saint-Vannes la réforme mitigée, en était revenu à son projet favori : faire adopter la réforme dans toute sa sévérité, quitte à expulser les récalcitrants et à remettre les autres au noviciat. Le P. Toronce, jésuite, ami de dom Didier, trouvait le procédé excessif et l'engageait à proposer à nouveau la réforme mitigée. « Je connais tous vos religieux, ajoutait-il. Anciens élèves de notre collège du Pont, ils sont presque tous inscrits au tableau des congréganistes de la Sainte Vierge. Envoyez les moi tour à tour. Je leur donnerai les Exercices et je gage qu'au bout de six semaines ils seront prêts à en passer par tous ce que vous voudrez ». — « Prenez-les pendant six semaines, répliqua dom Didier, prenez-les pendant un an entier, si vous voulez, je vous les abandonne, mais je vous le dis, vous n'arriverez à rien. » La prophétie se réalisa. Ces retraitants forcés sortirent des Exercices plus mal disposés et plus endurcis. (*Bibliotheca benedicta Mauriana*, caput III.)

(2) *L'Université de Pont-à-Mousson.* (Documents du P. Carayon, XXII), liv. IV, p. 311.

une bonne part au maintien de la foi dans notre pays. La première cérémonie de ce genre eut lieu au collège du Pont en 1611, la seconde à Avignon, et vraisemblablement l'une et l'autre furent précédées d'une retraite préparatoire (1).

A la fin du XVI^e siècle, les retraites fermées de Pont-à-Mousson avaient une vogue incroyable. C'était un véritable engouement, comme l'attestent les *Litterœ annuœ* de 1597 : « *Ingens fuit atque adeo major quam nunquam antea concursus hominum ad pias B. Patris Ignatii meditationes pertractandas; et fama rei etiam illustrior, ita ut omnium sermone percrebuerit eum qui bene vitæ suæ consultum velit, oportere ad brevem diem secretum apud jesuitas recessum sibi quœrere, ac de suo vitæ statu secum, et cum Deo cogitare accuratius. Manavit fama ad propinquam civitatem, ut de hac secretâ animi quiete, tanquam de re frugis utilissimæ, in congressibus, in circulis, in conviviis sermones haberentur. Admirationi enim esse tantam in hominibus consiliorum, sensuum, morum, sermonumque fieri mutationem ut cum eosdem homines videas, in iis tamen animos eosdem non agnoscas* ».

Nobles et prélats avaient été les premiers à donner le grand exemple. Henri de Lorraine, duc de Guise, s'était pris d'amitié pour le P. Claude Mathieu, du

(1) De Rochemonteix : *Le collège Henri IV de la Flèche*, t. II, p. 142, n. 2. — Des retraites de ce genre données aux écoliers pendant le cours de l'année ne sont pas sans exemple dans l'ancienne Compagnie. Une histoire manuscrite du collège de Nancy renferme pour 1725 cette note : « Quelques jours avant la Purification, fête de leur Congrégation, les écoliers congréganistes ont fait deux années de suite une retraite de trois jours dans leur chapelle avec beaucoup de fruit, sans rien déranger dans l'ordre des classes. Ces enfants ont accompagné leur Père directeur à la visite des deux prisons et ont fait des aumônes considérables ».

diocèse de Toul. Pendant un séjour en son château de Panges, en Lorraine, le duc voulut faire les Exercices de saint Ignace sous la conduite du Père. La retraite dura quarante jours. On sait que la retraite complète comprend quatre semaines et que ces semaines peuvent s'étendre elles-mêmes suivant le besoin du retraitant. L'historien de Pont-à-Mousson qui nous rapporte le fait ajoute : « Pendant ces quarante jours, le duc, de même que son Directeur, ne vit personne et ne s'occupa d'aucune affaire. Je tiens la chose de l'unique serviteur qu'il retint avec lui durant tout ce temps et qui plus tard entra dans notre Compagnie (1). » Ce Guise (1550-1588) n'est autre que l'instigateur de la Sainte-Ligue, assassiné à Blois par ordre de Henri III.

De son côté, l'annaliste du collège de Pont-à-Mousson écrit en 1604 : « Dans l'intérieur du collège, on donna les Exercices spirituels à 26 personnes, presque toutes de la première distinction, tant de l'Église que de la noblesse séculière. Mais ce ministère s'exerçant chaque année, je n'en ferai plus mention. » Ailleurs, des chanoines de Toul sont signalés pour le zèle qu'ils montrent, non-seulement à suivre eux-mêmes la retraite chaque année, mais encore à s'en faire les apôtres autour d'eux. Bien plus, des évêques veulent faire les Exercices, comme le fameux Erric de Vaudémont, évêque de Verdun, dont la ferveur en ces temps-là n'avait d'égal que son amour pour les fils de saint Ignace : *cujus erga Societatis homines ea est necessitudo ut et singulos fratris nomine*

(1) *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson.* Documents du P. Carayon, t. 22, p. 40. — D'après le même document, le P. Claude Mathieu s'était également attiré l'estime du roi de France Henri III, qui prenait plaisir à s'entretenir avec lui et cela des heures entières.

amplexuque et Ordinem ipsum gratia et ope quaque potest prosequi nunquam desinat. Son successeur, Charles de Lorraine, poussa cette affection et cette ferveur encore plus loin. Il avait pour habitude, écrit un des premiers historiens de la Compagnie, de donner chaque année huit ou dix jours aux Exercices Spirituels. Or, il advint qu'en 1622 (1), la perspective de cette retraite que Dieu lui demandait troublait son âme et la glaçait d'effroi. Trois fois il fait le voyage de Nancy, entre au collège des *Trois Rois* (2) pour demander au Recteur un Père qui puisse lui donner les Exercices, et trois fois il recule et sort sans parler de cette affaire. Mais à la fin, découvrant la ruse de l'ennemi de son âme, il se livre à la grâce. On lui donne pour guide un directeur expérimenté, le P. Jean Fagot. Charles de Lorraine l'emmène à Kœur; c'était celle de ses maisons où il se retirait le plus volontiers, lorsqu'il pouvait se dérober à la Cour. Il n'emmena qu'un petit nombre de domestiques avec son confesseur, pour y être moins interrompu. Son dessein n'était encore que d'apprendre à mieux sanctifier son

(1) *Historia Societatis Jesu*, a. 1622, et *Vie du P. Charles de Lorraine*, par le P. de Laubrussel, p. 27 et suivantes.

(2) En 1616 avait été fondé à Nancy le collège des Jésuites. Pour le distinguer du Noviciat établi auparavant, on le désignait familièrement sous le nom des Petits-Jésuites, tandis que la maison du Noviciat s'appelait les Grands-Jésuites, et la rue Saint-Dizier sur laquelle se trouvaient les deux maisons était nommée la rue des Jésuites. Le collège fondé sous l'invocation des Trois Rois (les trois rois mages étaient populaires en Lorraine encore plus qu'ailleurs depuis la victoire de Nancy remportée la veille des Rois) occupait le carré compris entre les rues actuelles Saint-Jean, des Carmes, dom Calmet, Saint-Dizier. L'église était à l'angle du Point Central. Elle devint plus tard l'église de la paroisse Saint-Roch et fut détruite en 1770. On peut en voir les cryptes dans les caves de la Banque bâtie dernièrement sur son emplacement.

état, en se détachant de la Cour et en se réunissant à son cher troupeau : mais Dieu lui parla au cœur et l'éclaira tout autrement sur la voie qu'il devait tenir. Dès qu'il se fut mis à méditer profondément les grandes vérités de la foi, frappé et pénétré de tout ce qu'il en comprit, il ne se reconnut plus. L'esprit de Dieu sembla s'être emparé de lui et avoir répandu dans son âme ce saint trouble qui précède les conversions éclatantes. Le charme du monde se rompit, et Dieu seul parut à ses yeux digne d'être servi. A quelque temps de là il présidait au collège de Verdun une séance littéraire. Les jeunes écoliers jouaient le drame de saint Alexis fuyant la maison paternelle. Tandis que l'évêque, les yeux fixés sur la scène, semble suivre la pièce avec intérêt, une grande lumière se fait dans son âme et la grâce frappe à son cœur; l'exemple de saint Alexis le stimule et là, en cette salle de spectacle, au milieu de tout ce monde qui s'agite et qui applaudit, Charles de Lorraine dans le secret de son cœur fait vœu d'entrer en religion, sous la seule réserve de l'approbation de son confesseur et du Souverain Pontife. Quelques mois plus tard, il refusait la pourpre de cardinal pour prendre une pauvre soutane de religieux, et l'on dit qu'en entrant dans sa cellule de Saint-André de Rome il courut en embrasser les murs avec une joie d'enfant. Lorsqu'il avait quitté sa ville épiscopale, le peuple irrité contre les Jésuites qu'on accusait de prendre à la cité son père et son saint, s'était ameuté près du collège de la Compagnie, menaçant d'y mettre le feu.

Un autre retraitant dont la conversion et l'entrée au noviciat firent encore plus de bruit en Lorraine au XVII^e^ siècle fut le marquis Anne-François de Beauvau.

Nous transcrivons en grande partie le récit de son historien qui nous donne en même temps quelque lumière sur la façon dont un homme de qualité faisait les Exercices Spirituels.

« Monsieur de Beauvau avait coutume de se rendre tous les ans à Nancy chez les Pères Carmes (1), pour y passer la Semaine-Sainte et se disposer à la communion pascale. Il était parti pour cela de son château de Novian-aux-Prés; mais au milieu de sa route, il trouva la Moselle tellement débordée que le passage en était devenu impraticable. Il fallut donc s'en retourner. A peine avait-il fait un peu de chemin, qu'il rencontra l'abbé de Saint-Benoît, son voisin et son ami intime, à qui il dit le but de son voyage et comment son projet avait été entravé. « Il ne faut pas, lui dit cet ecclésiastique, qu'un pareil obstacle vous empêche de réaliser un dessein si avantageux. Tenez, si vous voulez m'en croire, allez à Pont-à-Mousson, chez les Jésuites. Là, vous trouverez non-seulement la solitude et le recueillement que vous cherchez, mais on vous enseignera des *exercices spirituels,* admirablement aptes à faire faire une bonne retraite, et je vous assure que vous en serez fort content. » Le marquis, après bien des résistances, se laissa enfin persuader. Le Père Roger, religieux d'un très grand mérite, était recteur du collège quand Monsieur de Beauvau y arriva. Ayant appris le dessein qui l'amenait, il voulut lui-même le diriger dans cette première retraite.

« Une retraite spirituelle était quelque chose de bien nouveau pour un gentilhomme qui jusque-là avait

(1) L'église et le couvent des Carmes se trouvaient dans la rue actuelle des Carmes entre la rue dom Calmet et la rue Gambetta.

ignoré l'art de méditer. Aussi, malgré la bonne volonté avec laquelle il entreprit son œuvre, plus d'une fois l'ennui vint l'assaillir. Il fallut traverser courageusement de longues heures d'aridité; il le fit avec constance. « Que de fois, disait-il, ne me suis-je pas ennuyé dans des conversations importunes et dans des sociétés qui m'étaient désagréables, et auxquelles il fallait néanmoins témoigner des égards ! Ne puis-je pas supporter un peu de tristesse et d'amertume quand il s'agit du salut de mon âme ? » Bientôt il fut largement récompensé. Dieu lui fit trouver dans ce désert la manne céleste plus douce mille fois et plus savoureuse que toutes les jouissances de la terre. Les heures de l'oraison ne lui paraissaient plus que des moments. Un jour, dans la grande tribune de l'église de Pont-à-Mousson, pendant qu'il prolongeait sa méditation malgré le peu de goût qu'il y trouvait, Dieu lui communiqua des lumières extraordinaires. « Il me sembla, disait-il, qu'un bandeau était enlevé de dessus mes yeux et que l'on m'ôtait du cœur un poids accablant. Je vis en un instant toute l'étendue de mes misères et la grandeur de la miséricorde de Dieu sur moi. En même temps, je me sentis animé d'un ardent désir de servir Dieu de toute mon âme et de ne vivre désormais que pour Lui ».

« Il s'appliqua à faire avec le plus grand soin une revue de toutes les fautes de sa vie, s'attachant surtout à en concevoir une extrême horreur. « C'est assez, c'est trop donné au monde, disait-il, il est temps de me disposer à rendre compte à Dieu; il est temps de vivre pour Lui ». Il embrassa dès lors les pratiques de la pénitence, et souvent il fallait arrêter l'excès de son zèle. Il réduisit sa nourriture aux mets les plus

vulgaires, jeûna jusqu'à la fin de sa retraite, fit six heures d'oraison par jour à genoux, et joignit à cela les disciplines et autres austérités qui se pratiquent dans les sociétés religieuses. L'extrême obéissance qu'il avait à son directeur le garantissait des inquiétudes et des scrupules qu'éprouvent souvent ceux qui commencent à faire plus de réflexion sur leur conscience et sur les divers mouvements de leur cœur. Il tira de sa retraite tout le fruit possible, y puisa la grâce d'une solide conversion et d'un entier renouvellement.

» De toutes les personnes qui vivaient près de M. de Beauvau, ce fut la marquise sa femme qui ressentit davantage les heureux effets que la grâce avait produits sur son caractère et sur l'ensemble de sa vie. Ce n'est pas qu'il essayât de la diriger d'une manière importune, mais par le simple récit des choses que Dieu avait opérées en lui dans sa retraite, et surtout par ses bons exemples, il lui donna un grand désir de l'imiter. Elle voulut éprouver elle-même les effets de cette retraite qu'il louait tellement. Elle la fit et s'en trouva si bien qu'elle ne manqua jamais tous les ans de pratiquer les mêmes exercices. Pour que la chose fût moins remarquée, elle se retirait tantôt dans une communauté et tantôt dans une autre. Souvent même elle faisait une solitude de sa propre maison.

» Plusieurs dames de Lorraine l'imitèrent; les unes venaient à Nancy s'enfermer dans un couvent pour huit jours, et les autres, qui craignaient l'éclat, faisaient venir chez elles sous un autre prétexte, un jésuite qui leur donnait les méditations de la retraite. C'est ainsi que la conversion de deux ou trois per-

sonnes marquantes pourrait souvent entraîner celle de toute une ville ou de toute une province (1). »

On sait le reste. Sept ans après sa retraite, le marquis réglait ses affaires temporelles, faisait son testament et venait au Noviciat de Nancy s'offrir pour les Missions du Nouveau-Monde (1660). Nous avons retrouvé son testament admirable de foi où les influences des *Exercices* éclatent à chaque ligne (2).

Plus tard, en publiant à Nancy les *Lettres spirituelles et édifiantes* du R. P. Anne-François de Beauvau, sa fille, religieuse de la Visitation, pouvait en toute vérité écrire dans sa dédicace à saint Ignace :

« C'est sous vos auspices, grand Saint, qu'une fille et une sœur de deux de vos enfants (3), fait paraître les Lettres qu'elle a recueillies et conservées d'un père qu'elle a toujours infiniment respecté et qu'elle croit

---

(1) *Vie du R. P. de Beauvau,* par l'abbé Béeson, p. 39 et seq. — Le premier historien du P. de Beauvau, le P. Louis Nyël 1682, qui avait vécu avec lui, écrit dans sa préface : « Ce livre ne serait pas tout à fait inutile quand il ne servirait qu'à faire voir le grand effet que les Exercices de saint Ignace ont produit dans une retraite de quelques jours. »

(2) Il est daté du château de Novian le 23 de juin 1660. En voici le préambule : « A la plus grande gloire de Dieu. C'est le devoir d'un chrétien de penser sérieusement à la mort, puisque nous approchons d'elle à chaque heure et que l'indispensable nécessité de mourir est jointe à l'incertitude du temps qu'il faut subir une loi qui porte dans son ressort notre béatitude ou notre malheur, de sorte que pour éviter la faute irréparable de ceux qui se disposent avec négligence à une affaire si importante je déclare ici dans ce présent testament écrit et signé de ma main les choses que je veux qui s'accomplisent après ma mort exactement, afin qu'étant délivré de ce soin temporel je n'aie plus de prétexte qui me fasse différer de travailler sérieusement et sans délai à mon salut... »

(3) Le fils aîné du marquis avait précédé son père au Noviciat de Nancy.

pouvoir honorer comme un saint. Le P. Anne-François de Beauvau, dans le siècle marquis de Novian, et dans la Religion profès de votre Compagnie, a puisé dans vos exercices les sentiments qu'il exprime dans ses lettres ; il est juste de rapporter tout à sa source, et de faire ici un aveu public que ces mêmes exercices après l'avoir converti et sanctifié, ont beaucoup contribué au véritable bonheur de toute sa famille. Son fils aîné en profita le premier et prévint même l'exemple du père en renonçant au monde. Sa digne épouse ma très honorée mère n'a manqué aucune année de sa vie de chercher dans cet admirable livre pendant le temps prescrit de la retraite à imiter, dans le siècle où elle était retenue, les vertus religieuses de son saint mari et de son vertueux fils. Oserais-je dire qu'ayant moi-même fait souvent ces exercices si remplis de l'esprit de Dieu et n'en ayant pas tiré tout le profit que je pouvais, je dois avouer que c'est enfin dans une de ces retraites que j'ai pris le dessein de me retirer du monde, et la résolution d'embrasser sur la fin d'une longue vie l'état religieux dans le saint Ordre de la Visitation, où il a plu à Dieu, toute indigne que je m'en reconnaisse, de m'accorder la grâce de faire ma profession et de m'y combler d'une abondance de bénédictions. Vos exercices ont donc fait, grand Saint, deux jésuites, une sainte veuve dans le monde et une fille de saint François de Sales. »

II. Les retraites fermées à Nancy.

Le noviciat des Jésuites de Saint-Nicolas-de-Port transféré au bout de la rue Saint-Dizier. — Notre-Dame de Montaigu et le cœur des ducs de Lorraine. — La ferveur des novices. — Jacques Marquette et Bourdaloue.

A Nancy, le noviciat des Jésuites fut leur première maison des retraites.

Ce noviciat avait d'abord été établi à Saint-Nicolas-de-Port, le gros bourg commercial de la Lorraine. On y gardait le souvenir du séjour qu'y avait fait saint François-Xavier en 1536. En plein hiver Xavier et cinq compagnons allaient de Paris à Rome rejoindre Ignace de Loyola. Le bâton à la main, vêtus d'habits longs comme des étudiants de l'*Alma Mater*, mendiant leur pain pour ménager leur petit pécule, ils traversent Meaux le 15 novembre, puis se dirigent sur Metz, de Metz ils s'en viennent à Nancy et de Nancy à Saint-Nicolas-de-Port où ils restent trois jours pour se reposer et faire en paix leurs dévotions au grand sanctuaire de la Lorraine. Leur arrivée en ces parages avait fait sensation et au rapport d'un des six compagnons, Rodriguez, qui nous a narré ce voyage, on les regardait presque comme des pèlerins tombés du ciel.

Le fondateur principal du noviciat de Saint-Nicolas fut précisément cet Erric de Vaudémont si dévoué aux Exercices et à la Compagnie (1599). Ce noviciat ne comptait guère que 20 à 25 religieux, y compris les Pères qui faisaient leur troisième an de probation.

On songea bientôt à transporter la maison au siège même du duché. Voici, d'après dom Calmet, un récit de ce transfert et la description du nouvel établissement.

« Le noviciat des P. Jésuites était l'an 1602 au bourg de Saint-Nicolas où ils avaient une petite chapelle et peu commode, mais à la poursuite du Révérendissime Prélat, Messire Antoine de Lenoncourt, à présent primat de Lorraine, l'altesse du grand Charles (Charles III) les fit venir à Nancy et si ledit Seigneur leur donna une maison de récréation (une maison de campagne) qu'il avait fait faire tout à neuf pour son usage où ledit noviciat est à présent. Et puis l'an 1604 leur fit commencer une belle église (1) qu'il a fait faire et achever à ses dépens. Monseigneur le duc Erric, alors évêque de Verdun et abbé de Moyen-Moutier, leur donna pour dot Barbonville (2) avec les rentes et revenus dépendant de ladite abbaye et leur procura le Prioré des Neuves-Maisons, lès le Pont à Saint-Vincent. Il y a ordinairement en ce noviciat 40 à 50 tant prêtres, frères que novices qui y vivent avec une merveilleuse modestie. C'est là aussi où ils sont approuvés par l'exercice de toutes vertus pour par et après travailler à la vigne de Jésus-Christ comme à la Vérité . . .

» . . . Il y a plusieurs chapelles dans cette église, mais la plus belle et la plus célèbre est celle qui a

(1) De nos jours l'hospice Saint-Stanislas près la porte Saint-Nicolas a remplacé l'ancien Noviciat. Le portail de la vieille église est facilement reconnaissable à ses longues fenêtres cintrées, et à la croix que domine un grand ovale de pierre, où l'on devine encore le chiffre de la Compagnie IHS gratté par la Révolution.

(2) Barbonville, village de la Meurthe-et-Moselle, canton de Bayon.

été bâtie et érigée par feue Madame Antoinette de Lorraine, duchesse de Clèves, Julliers et de Monts, où il y a une image en bois du chêne où l'image de Notre-Dame fut trouvée par un berger au Montaigu en Brabant, en vertu de laquelle se font infinis miracles. Entre autres, feu Monseigneur le Cardinal (1) y voua le pèlerinage étant en extrémité. Il fut mené par eau proche de Cologne; de là, il fut porté par terre et au retour il print son chemin par terre avec autant de contentement qu'il ne se pourrait dire tellement qu'il faisait chacun jour dix ou onze lieues porté sur un brancard, qui auparavant pouvait à peine endurer d'être touché par les siens . . .

» L'image placée dans cette chapelle avait été envoyée à Antoinette, après le miracle opéré sur le Cardinal son frère, par Isabelle, archiduchesse d'Autriche, infante d'Espagne et gouvernante des Pays-Bas. Cette image en ronde bosse d'environ sept à huit pouces de hauteur fut en grande vénération dans la maison de Lorraine. Le Cardinal lui fit faire une superbe niche, composée de plusieurs pièces de marbres de rapport et de différentes couleurs, fit graver ses armes sur les piédestaux des colonnes et orna la tête de la Sainte Vierge et de l'Enfant-Jésus de couronnes d'or très fin (2). . . »

---

(1) Charles de Lorraine, fils de Charles III et de Claude de France, qui mourut jeune encore, déjà cardinal et évêque de Metz et de Strasbourg. Il avait étudié au Séminaire du Barbâtre de Reims sous la direction de Nicolas Boucher, plus tard évêque de Verdun. Il expira le 24 novembre 1607 entre les bras du P. Jean Guéret, son confesseur et son ami.

(2) C'est au pied de N.-D. de Montaigu que le P. François Poiré, recteur du noviciat de Nancy (1622 à 1626), entreprit son livre célèbre, véritable petite somme du culte marial : *La Triple couronne de la Mère de Dieu,* imprimé pour la première fois à

Et le pieux historien, auquel rien des choses de Lorraine n'est indifférent, nous énumère les marques de la dévotion de la famille ducale pour cette Vierge venue de l'étranger. Tandis qu'à Montaigu même, aux Pays-Bas, l'archiduchesse Isabelle élevait à la statue primitive le dôme étoilé qui l'abrite encore, Antoinette de Lorraine par son testament du 20 août 1610, lègue son cœur à sa Madone du Noviciat, et fonde « à perpétuité une messe quotidienne de Notre-Dame à dire en la chapelle de la Vierge, pour le service et la décoration de laquelle elle donnait trois cents francs de rente annuelle et perpétuelle ». Déjà Charles III, son père, mort deux ans avant elle, avait comme monument impérissable de sa confiance en Notre-Dame de Montaigu, fait placer en cette même chapelle un tableau où « dans le milieu est peint un chêne au centre duquel est une Vierge incrustée dans le tronc et à ses pieds le duc s'est fait représenter avec toute sa famille. Il occupe le centre de la toile avec sa femme Claude de France; à leur droite se trouvent Charles le Cardinal et ses sœurs, à leur gauche le bon duc Henri avec Marguerite de Gonzague et la petite duchesse Nicole âgée de deux ans (1). »

Paris en 1630. Rappelant les Vierges honorées en Lorraine et spécialement à Nancy, il écrit (t. I, p. 451) : « Près la porte Saint-Nicolas, en l'église de Notre-Dame des Grâces qui est du noviciat de la Compagnie de Jésus, il y a une gentille chapelle avec une très belle image de N.-D. de Montaigu où plusieurs ont trouvé du soulagement à leurs maux. » Ce passage nous apprend en même temps que l'église du noviciat était sous le vocable de N.-D. des Grâces.

(1) Cette grande toile de quatre mètres de large, signée par un peintre de renom, Jean de Wayembourg, est comme une *réplique* du magnifique tableau du même artiste exposé aujourd'hui encore dans une des chapelles latérales de gauche de la cathédrale

Les ducs de Lorraine montrèrent leur piété filiale pour cette Vierge de façon plus touchante encore. A l'exemple d'Antoinette, ils lui léguèrent leur cœur. C'était en même temps un gage d'affection pour la Compagnie de Jésus qui en devenait la gardienne. Ainsi vinrent tour à tour reposer dans le sable du caveau sous l'autel de Notre-Dame, avec ceux du Cardinal de Lorraine, de Charles III et d'Antoinette, les cœurs de Charles V et Léopold Ier et celui du jeune duc Léopold-Clément. Une princesse de Lorraine, Dorothée, sœur de Charles III et femme du duc de Brunswick avait imploré la faveur d'être enterrée dans la même chapelle. Et c'est ainsi que l'église du Noviciat fut pour la maison de Lorraine une sorte de Saint-Denis ou, si l'on veut, un complément de la *Chapelle ronde* des Cordeliers. Il n'était pas inutile à notre sujet de le rappeler, car sans aucun doute la bonne Vierge de Montaigu, veillant sur ces souvenirs chers à des Lorrains, avait pour les retraitants du

---

de Nancy; on y voit la Vierge donnant le rosaire à la famille ducale agenouillée à ses pieds.

La dévotion lorraine à Notre-Dame de Montaigu garde une trace dans notre Nancy moderne. Au sortir des faubourgs, ou plutôt de Jarville, près la route de Saint-Nicolas-de-Port s'élève un château qui porte encore ce nom autrefois si vénéré. Le chemin de fer longe la propriété, et le voyageur qui approche de Nancy, en jetant un regard à gauche de la ligne, aperçoit dominant le remblai une modeste chapelle surmontée d'un petit clocheton. Elle faisait partie d'un ermitage bâti au XVIIe siècle sous le vocable de N.-D. de Montaigu. L'intérieur de la chapelle est aujourd'hui à l'abandon; au-dessus des débris d'un autel en chêne, parmi les toiles d'araignée, trône la statue en pierre d'une Vierge, hélas, décapitée, et devant ces tristesses le cœur se serre et songe aux jours lointains où les bons ducs ouvraient si largement leur bourse et ne croyaient jamais faire assez riche ni assez beau pour leur chère madone de Belgique.

Noviciat de mystérieuses attirances et les aidait dans la méditation des fins dernières et du service de Dieu.

Un autre adjuvant pour eux était, avec la solitude de la campagne qu'ils trouvaient au bout de cette rue Saint-Dizier, point extrême de la cité, la ferveur même des habitants de la maison. C'était à qui parmi les novices pousserait le plus loin le mépris du monde, et dans la ville on se raconta longtemps l'aventure du frère François de Haraucourt de Chambley, d'une des quatre grandes familles de Lorraine, des *quatre grands chevaux,* comme on dit encore. « Sa belle-sœur, l'une des premières dames de la Cour, l'ayant rencontré un jour dans les rues de Nancy, vêtu d'une pauvre robe d'acheteur qu'on appelait au Noviciat la *robe nuptiale* et portant sur ses épaules un large panier rempli de viande de boucherie, fit une telle scène de cris et de larmes que le palais et la ville tout entière en furent émus. Mais quand elle vint peu après décharger son indignation sur le Père maître des novices et sur le jeune religieux qui, disait-elle, déshonorait sa famille, celui-ci sans autre réponse, se contenta de sourire, charmé de devoir à sa sœur ce surcroît d'humiliation (1). »

Entre tous les religieux qui passèrent au Noviciat de la rue Saint-Dizier, deux des plus illustres et non des moins fervents furent Jacques Marquette et Bourdaloue. Jacques Marquette, le grand explorateur du Mississipi, le Livingstone du Nouveau-Monde, a maintenant, tout jésuite qu'il fut, sa statue au capitole de Washington (2). Quant à Bourdaloue, c'est au Noviciat

(1) Ménologe de la Compagnie de Jésus. Assistance de France. 26 février.

(2) Le P. Marquette fut ordonné prêtre à Toul en 1666. Il avait passé à Nancy ses deux années de noviciat (1654-1656).

de Nancy qu'il vint faire sa troisième année de probation (1664-1665) [1].

---

(1) La tradition veut que Bourdaloue ait prêché alors l'Avent et le Carême, dans l'église de Malzéville, près Nancy. Rien ne s'y oppose, mais le texte des *Litteræ annuæ* sur lequel on veut appuyer cette tradition ne nous semble rien moins que probant : *Novitii* nostri pro more... in pagis ad rusticos per quadragesimam, de christiana vita recte instituenda verba habuere. Inter alios unus aliquis tanto ardore tantaque vi de rebus divinis dixit ad populum ut ad P. Rectorem delegatus fuerit vir nobilis qui nomine totius parœciæ, gratias egerit, qui addidit excussas sibi a *novitio oratore,* non sine ingenti animæ suæ consolatione et fructu, lacrymas... Outre qu'il n'est pas d'usage de donner le nom de Novices aux Pères du troisième an, le contexte montre bien qu'il s'agissait d'un *jeune* novice. Qu'y eût-il eu d'extraordinaire à ce qu'un homme mûr, un prêtre qui n'en était pas à ses débuts oratoires fît couler les larmes du bon peuple de Malzéville ?

III. Les Retraites fermées à Nancy (suite).

Le *Liber annalium* du Noviciat. — La dernière retraite de l'évêque de Toul. — Les Retraites fermées dans le cours du XVII^e siècle. — Le quartier Saint-Ignace dans les nouveaux bâtiments du Noviciat. — Retraites des officiers français.

Nous pouvons suivre le mouvement des retraites du Noviciat grâce à un précieux manuscrit qui porte en titre : *Liber annalium domus probationis Nanceianæ* (1). Ce journal tenu au courant pendant près de deux siècles par les différents *scriptores historiæ domus* relate fidèlement les événements les plus marquants de la paisible maison. Mais à travers l'histoire du couvent transparaît l'histoire même de la ville et de la Lorraine si éprouvée au XVII^e siècle surtout, si bassement traitée par la France de Richelieu et de Louis XIV. L'humble journal n'a que deux interruptions notables. Elles coïncident avec les deux périodes les plus douloureuses pour le duché, l'une de 1630 à 1650, l'autre de 1670 à 1680, les époques où l'occupation française se fit particulièrement pesante et tyrannique (2). Sauf ces deux lacunes, notre *Liber annalium*

(1) Ce manuscrit, sauvé de la boutique d'un brocanteur nancéien par une main amie, est maintenant aux archives privées de la Compagnie de Jésus à Enghien (Belgique).

(2) Lors de la première occupation française, n'avait-on pas vu le Roi très chrétien exiger des jésuites de Lorraine le serment de fidélité suivant : « Juras et promittis Deo te bene et fideliter et adversus omnes serviturum Regi Galliæ, Supremo tuo Domino, ratione ducatuum Lotharingiæ et Barri, ad ipsum legitime pertinentium, etc... » La plupart des Pères refusèrent et, expulsés de la Lorraine et de la France, ils furent contraints de passer dans d'autres provinces de l'Ordre (juin 1637). D'après le P. L. Carrez : *Catalogi provinciæ Campaniæ.*

se poursuit d'année en année, soigneusement mis à jour et, pour le point qui nous occupe, n'oubliant pas de mentionner les retraites particulières données dans la maison. De très bonne heure en effet, des chambres avaient été aménagées pour recevoir les hôtes qui venaient suivre les Exercices spirituels. Les retraites générales étaient rares. Le plus souvent, il s'agissait de quelque personnage de distinction, prêtre ou laïque qui pour huit ou dix jours, quelquefois plus, rarement moins, se mettait sous la direction d'un Père expérimenté et sous sa conduite parcourait le cycle des méditations indiquées par saint Ignace. Il semble même que bientôt un quartier de la maison fut réservé à ces fervents de la solitude et qu'on lui donna le nom du grand docteur en ascétisme, saint Ignace. Nous lisons en effet dans le *Liber annalium* à l'année 1626 : *Sanctus Ignatius undetriginta neque eos mediocres omnis conditionis, ascetas habuit.* A coup sûr, au commencement du XVIII[e] siècle, quand le Noviciat fut rebâti à neuf, il exista un quartier spécial des retraitants.

Il serait fastidieux de reproduire ici année par année les notes du vieux manuscrit, d'autant qu'elles se bornent le plus souvent à de brèves indications comme celles-ci :

1625. Quid hic recolam Exercitiorum uberes proventus? Hic et aliis in domibus moderante uno de Societate illa obierunt ecclesiastici viri, curiales, seculares, moniales.

1628. Exculti spiritualibus exercitiis quindecim haud obscuri; in quibus tum e clero Tullensi pariter ac Nanceiano primarii aliquot, tum abbas quispiam, necnon viri duo religiosi, quorum alter Theologus doctor. Et hi quidem omnes ac singuli fructus suos, tres vero nominati postremo loco uberes collegerunt.

Parfois la plume de l'annaliste note un détail comme le froid rigoureux qui rendit plus méritoire dans l'hiver de 1663 la retraite de deux vaillants, portés pour ce fait à l'ordre du jour. Une autre fois — en 1691 — le modeste historien qui certes n'écrivait pas pour la postérité, prend plaisir à remarquer le désintéressement complet de la maison dans cette œuvre des retraites : *Neque silentio premenda quorumdam pietas quibus hoc anno tradita sunt exercitia spiritualia Beati Patris Ignatii tum laicis, tum ecclesiasticis, quos nullo statim discrimine, hœc domus admittit non alio ullo quam charitatis suam ab uno Deo mercedem expectantis emolumento.*

Une fois ou l'autre aussi, l'annaliste rappelle avec complaisance le nom illustre d'un retraitant et ajoute qnelques détails d'édification. Ainsi en 1624 nous voyons l'évêque de Toul, Monseigneur des Porcelets, faire une retraite qui, hélas, devait être sa dernière. Ce ne fut pas, lisons-nous dans notre manuscrit, sans une inspiration spéciale du Saint-Esprit que ce personnage de qualité fut poussé à suivre les Exercices de saint Ignace. Il s'y montra admirable de ponctualité et de soumission d'esprit, et au moment où rempli de zèle et de sainte joie, il sort du Noviciat, on accourt le chercher pour aider à mourir le Sérénissime prince Henri II. Après s'être acquitté à la satisfaction universelle de cet office de charité, il passe trois semaines dans une ferveur singulière, tous les jours disant la messe suivant la résolution qu'il venait de prendre, tous les jours consacrant quelques heures aux exercices de piété et aux saintes conversations pour ne pas laisser tomber l'ardeur de ses bons désirs. C'est alors que la fièvre vient le terrasser. Il lutte trois semaines pendant lesquelles cet

homme qui était d'un caractère si bouillant, *vir alioquin naturâ igneus,* ne donne à son entourage étonné et ravi aucun signe d'impatience ou de révolte. Le Père qui lui avait fait faire sa retraite revint le confesser et lui apporta chacun des jours qu'il vécut encore la sainte communion, lorsque la maladie lui permettait de la recevoir. Enfin il mourut à Nancy le 14 septembre 1624, dans des sentiments de grande joie. Et le narrateur de terminer sa brève oraison funèbre par ces mots : *Summo quidem bonis omnibus relicto sui desiderio, omniumque ingenti mœrore qui egregias de illius ardentiori jam pietate spes conceperant sed arcano tamen Dei consilio tam sincera illius vota remunerari properantis* (1).

---

(1) Ce Jean des Porcelets de Maillanne qui après avoir été zélé pour la réforme de son diocèse, fit une fin si édifiante, comptait parmi ses ancêtres Bertrand Porcelet, le seul français qui, dit-on, fut assez heureux pour échapper au massacre des Vêpres siciliennes. Quant au père de l'évêque, voici ce que les documents de l'Université de Pont-à-Mousson nous en apprennent : « C'était un homme des anciens jours et digne par sa science, sa piété, sa prudence et son dévouement aux princes de Lorraine, de tous les emplois dont il fut chargé et qu'il remplit avec éclat. Il n'était pas moins théologien que soldat : c'est l'éloge que font de lui les professeurs de notre Université, éditeurs des *Commentarii* du P. Maldonat. Sincèrement attaché à notre Compagnie, il vint faire plus d'une fois les Exercices Spirituels sous la direction de nos Pères; après sa mort, il voulut encore rester au milieu de nous, et le Père Général l'agréant, il fut enterré dans l'église de notre collège de Pont-à-Mousson, au pied de l'autel qu'il avait lui-même fait élever en l'honneur des saints Ignace et Xavier. » Il avait donné également une chapelle à l'église du noviciat de Nancy. Son fils, le futur évêque de Toul, suivit les cours de la même Université et hérita de son père cet amour pour la Compagnie. Il contribua à fonder à Nancy en 1616 le collège des Trois Rois et c'est là qu'il vint reposer après sa mort de prédestiné. « En 1679, les jésuites commandèrent au célèbre sculpteur César Bagard, pour l'église du collège, le tombeau du fondateur Mgr des

Monseigneur des Porcelets avait été un des premiers retraitants du Noviciat. Il est assez difficile de nous faire une idée exacte du nombre de ceux qui, à son exemple, vinrent se mettre à l'école de saint Ignace pendant le XVII^e siècle. Le *Liber Annalium* se contente le plus souvent d'une formule imprécise, par exemple :

1653. Pluribus honestis sacerdotibus Exercitia spiritualia tradita.

1656. Exercitia spiritualia frequentata ab honestis civibus.

1666. Spiritualia Exercitia ab honestis civibus, primariis, canonicis, aliisque parochialis Seminarii sacerdotibus ita frequentata ut per aliquot menses vix cessatum fuerit.

1687. Exercitia spiritualia a variis variarum Ecclesiarum canonicis obita, puta insignis cathedralis Tullensis, Primatialis Nanccianæ ac sancti Georgii ejusdem civitatis, quos fuere in pio illo opere insecuti supra quindecim rurales parochi.

1693. Non tacenda pietas quorumdam tum ecclesiasticorum, tum laicorum qui in hanc domum per unam aut plures hebdomadas secedentes, Exercitiis spiritualibus se cum fructu diligenter excoluerunt.

Somme toute, le nombre de retraitants fut relativement restreint, surtout si on songe à ce qui se pas-

---

Porcelets de Maillanne. Sur un socle, au-dessus du tombeau, étaient placées trois figures de grandeur naturelle : un jeune homme tenant un médaillon ovale qui renfermait le buste du prélat, puis deux figures de femme, la Foi et l'Espérance. — Une partie de ce tombeau, le génie portant le médaillon du prélat, est maintenant au musée lorrain de Nancy; une autre, les deux statues de l'Espérance et de la Foi, à l'église des Cordeliers. » (Pfister, *op. c.*, t. III, p. 202.)

sait alors en Bretagne. C'était l'époque des merveilles inaugurées par le P. Huby et continuées par le zèle de ses successeurs. Toutefois même en Lorraine le mouvement parut assez accentué, pour qu'on songeât dès 1707 sinon à créer une maison spéciale des Exercices, du moins à élever un bâtiment exclusivement réservé aux retraitants. C'était l'année où le Noviciat fut reconstruit. Le duc Léopold avait couvert à l'avance une partie des frais. La façade de l'église fut remaniée dans le même temps. L'historien Lionnois nous dit « qu'on montait à l'église par un vaste perron à deux rampes dont l'aspect n'a rien de magnifique. Le nom de Jésus est sculpté au-dessus de la porte et à chaque côté est un vitrail cintré »... C'est bien là la façade telle qu'elle nous apparaît encore aujourd'hui, après plus de deux siècles. En même temps, on construisit quatre grands édifices, nous raconte l'historien de la maison, ceux des Pères de résidence *(veterani)* et des Pères du troisième an, celui des novices et celui des retraitants ; « le tout était très bien aménagé, lisons-nous au même endroit ; sur la première pierre posée près de la conduite d'eau de la cuisine, on grava le nom du Père Supérieur avec l'année de la fondation ; un plan détaillé de l'édifice a été envoyé à Rome au Révérend Père Général qui l'a approuvé ». Les travaux furent activement poussés par le Père Colinet, recteur, et par le Frère coadjuteur Paul Clause, architecte de mérite, affirme la relation que nous suivons ; architecte et recteur mirent tant de cœur à l'ouvrage, que le bâtiment à peine achevé, ils moururent tous deux.

Ce nouveau quartier des retraitants ne tarda pas à être grandement utile. Voici à quelle occasion. Depuis quelques années, les troupes françaises occupaient la ville. Au commencement de la guerre de

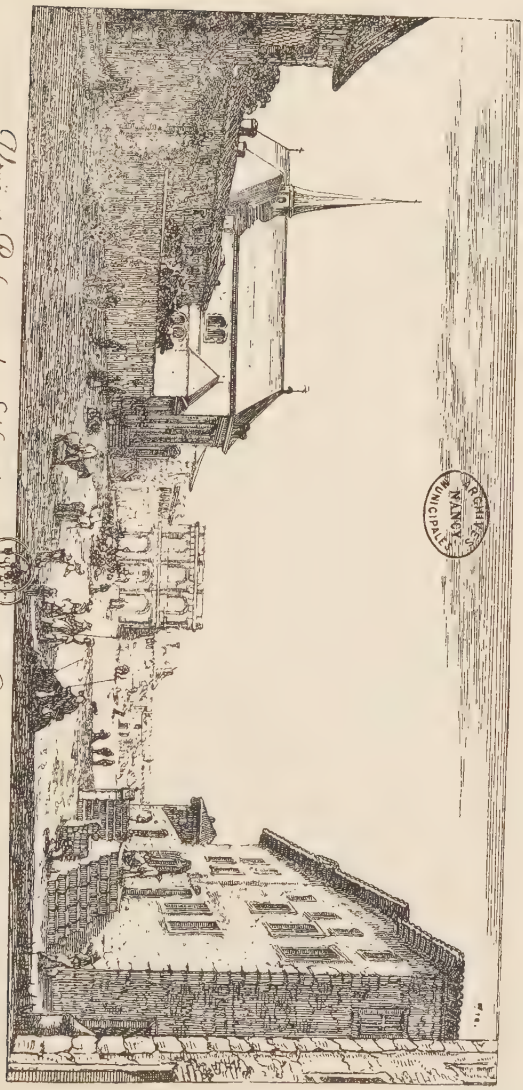

Veuë et Perspective des Eglise des Capucins et des Peres Jesuites de Nancy

Israel Silvestre fecit.

succession d'Espagne, Louis XIV, pour se garder du côté du Rhin avait envoyé ses régiments à Nancy. La France ne se gênait guère avec la Lorraine. Ces régiments froidement accueillis et pour cause, allaient précisément donner au Noviciat de la rue Saint-Dizier un contingent de retraitants inconnu jusque-là. Avec eux, le mouvement des retraites va prendre une extension surprenante, et c'est à cela sans aucun doute qu'il faut attribuer la première idée de créer une Maison spéciale des Exercices. Au début de cette troisième occupation française, les Pères du Noviciat ne songèrent pas à inviter les officiers français. Ce noviciat, on le sait, faisait partie de la province de l'Ordre appelée province de Champagne (1). Il était donc habité en majorité par des religieux d'origine française. Mais ils étaient trop lorrains d'adoption et de cœur pour ne pas ménager les susceptibilités légitimes de la petite et vaillante nation. Ils attendirent. Bientôt les rapports entre la garnison française et la population furent moins tendus. Les habitants voyaient avec satisfaction le nombre des troupes diminuer tous les jours et finalement réduit au strict nécessaire. Surtout ils n'étaient pas dans la dure obligation de loger chez eux les soldats étrangers. « La caserne de la citadelle et l'hôtel de la gendarmerie suffisaient à les contenir. Les gouverneurs français se montraient doux et cléments; ils cherchaient à maintenir la bonne harmonie entre les soldats et la population. C'étaient de vieux militaires qui étaient empêchés par l'âge et par leurs blessures de prendre une part active à la guerre (2). »

(1) Cette province avait été détachée de la province dite de France le 9 août 1616.

(2) Pfister, *op. c.*, t. III, p. 259.

C'est dans ces conjonctures que les officiers français en très grand nombre s'en vinrent faire retraite au Noviciat. L'annaliste de 1712 écrit : « Nous avons eu en cette année inoubliable près de deux cents hommes, dont beaucoup d'officiers, à suivre les Exercices, sous la direction du P. Ministre très versé dans cet emploi. » Le catalogue de l'année nous donne le nom de ce maître en spiritualité. C'était le P. Frizon [1].

A propos de cette retraite d'officiers, si nombreuse et si féconde en résultats, notre relation a cette finale charmante : « Presque tous ces officiers auraient bien voulu entrer en religion s'ils l'avaient pu; et l'un d'eux, plus habile que tout autre à manier l'épée, montra aussi plus de courage à suivre la résolution que Dieu lui avait inspirée; après bien des prières il se fit accepter au noviciat où il entra comme frère coadjuteur. »

1713 et 1714 marquent l'âge d'or des retraites fermées à Nancy. Nous puisons à notre source ordinaire les renseignements suivants sur l'année 1714 : « Beaucoup de séculiers, officiers ou prêtres, ont fait les Exercices. L'un des nôtres fut même envoyé à Clairvaux pour les donner à tous les religieux de Saint-Bernard. La garnison de Nancy s'étant accrue considérablement parce que les troupes y vinrent prendre leurs quartiers d'hiver, des soldats les plus pieux choi-

---

[1] Nicolas Frizon, né à Reims, passa la plus grande partie de sa vie en Lorraine et enseigna un grand nombre d'années dans les collèges. Il mourut à Nancy le 28 février 1737. Il a laissé différents ouvrages de piété, une vie de Jean Berchmans, une biographie d'Elisabeth de Ranfaing et, ce qui nous intéresse davantage, le *Nouvel abrégé des Méditations du P. Louis du Pont ou l'art de méditer réduit en pratique pour occuper facilement et saintement les âmes tous les jours de l'année.* A Nancy chez J.-B. Cusson, 1724.

sis parmi les quatre régiments (1) fut formée une congrégation (*associatio*). Un Père s'en occupait et chaque samedi après la récitation du rosaire, une instruction précédait la messe ; une fois par mois on chantait une messe solennelle et on distribuait la sainte communion. » Ce beau mouvement de retraites dura, semble-t-il, jusqu'en 1718 ou 1719. Toutefois on ne vit plus, comme notre annaliste nous le fait remarquer, les brillants uniformes français mêlés aux vêtements plus sévères des « *honesti cives* » dans l'église et les grands jardins du Noviciat. L'*étranger*, grâce à Dieu, avait évacué la ville, et il faut bien le dire, il était parti sans laisser de regrets. La dernière année d'occupation 1714, à la fin de laquelle, nous venons de le voir, les troupes françaises avaient augmenté dans des proportions inquiétantes, leur avait rendu toute leur impopularité. Quand Léopold rentra dans sa capitale, le 25 novembre, ce fut du délire. « Toute la population se porta à sa rencontre jusqu'à Laneuveville et Nancy fut un instant désert. Le duc était accompagné de ses deux jeunes fils, Léopold-Clément et François-Étienne, que les Nancéiens n'avaient pas encore vus. Le peuple porta véritablement ses princes jusqu'à la ville (2). » Cette joie universelle est notée, mais discrètement par la plume — peut-être française — de l'historien du Noviciat. Il écrit cette phrase à propos des retraites données en l'an de grâce 1715. « *Par fuit exercitia obeuntium numerus, non quidem officialium ; nam gallicis copiis ex urbe egressis (in urbem redierat dux regius), sed sacerdotum et quorumdam nobilium* ».

(1) Ces quatre régiments d'infanterie étaient ceux de Laigle, de Fontange, de Lyonnais et de Nivernais.

(2) Pfister, *op. c.*, t. III, p. 267-269.

IV. La Maison des Retraites de la rue Paille-Maille.

Les deux frères novices Joseph et Antoine de Brichambeau. — La rue Paille-Maille. — La Porte Saint-Nicolas. — Le mur de la ville. — Lettres patentes de fondation de la Maison des Retraites.

Au mois d'octobre 1718 était admis au noviciat de Nancy Joseph Perrin de Brichambeau, d'une des familles les plus considérées en Lorraine. Un de ses frères, Antoine, ne tardait pas à le rejoindre. Leur père, François-Joseph Perrin était mort. Il avait rempli la charge importante et honorifique de maître des comptes de Lorraine. Brichambeau, petite seigneurie plutôt ferme que château qui leur appartenait, était aux portes de Nancy. La ferme subsiste encore et n'a pas perdu son nom. A mi-chemin à peu près entre la vieille et illustre Malgrange et la toute jeune église de Notre-Dame de Lourdes, dans un vallon arrosé par le ruisseau de Bonsecours qui s'y amuse un instant et s'élargit en une petite pièce d'eau, Brichambeau est toujours là, et le pavillon principal, avec son toit d'ardoises original et ses fenêtres hautes aux cadres de pierre garde un air d'antiquité et de grandeur. La famille des Perrin de Brichambeau était pieuse. Une tante des deux novices était chez les Dames de la Congrégation de Nancy. Une autre parente entra au Refuge fondé par Élisabeth de Ranfaing; nous trouvons aux archives (1) une pièce attestant la prise d'habit

(1) Archives Départementales de la Meurthe-et-Moselle. H. 2780.

comme religieuse du Refuge de Françoise-Charlotte, fille de noble Joseph Collenel, substitut du procureur général, et de Jeanne-Françoise de Brichambeau (1691). La mère de Joseph et d'Antoine, Anne-Marie Noël, était elle-même très portée pour la piété et les bonnes œuvres. Une curieuse histoire manuscrite (1) du Collège de Nancy nous atteste sa générosité : « En 1725, Madame Perrin de Brichambeau, ancienne et libérale bienfaitrice de notre église a donné dans le cours de ces trois années trois cents livres qui ont été employées à des aubes et amicts pour la sacristie. Plus, elle a donné autant pour un tabernacle et des gradins tout neufs qui sont fort bien dorés, mais qu'on ne mettra sur notre grand autel, que quand notre église ne servira plus de paroisse (2), parce que les sacristains de la paroisse ne tarderaient pas à les endommager en parant l'autel. »

Les deux jeunes religieux, étant sur le point de finir leur deux années de probation, Joseph au collège de Pont-à-Mousson (3), Antoine à celui de Nancy, devaient selon la règle avant d'émettre les premiers vœux, disposer de leurs biens. Ils eurent la pensée de consacrer une partie de leur fortune à une œuvre pie, très chère à leur cœur, la fondation d'une maison

---

(1) A. D. H. 1959.

(2) A ce moment où l'église de Saint-Sébastien était en construction, l'église du collège servait d'église paroissiale. Plus tard, lors de l'érection de la nouvelle paroisse Saint-Roch, elle remplira le même office (1731).

(3) A. D. H. 2138. Le *Liber votorum simplicium... in collegio Mussiponti* contient la formule écrite et signée de la main de Joseph de Brichambeau, attestant qu'il a fait ses vœux simples, le 11 octobre 1720, au collège de Pont-à-Mousson dans la chapelle de Saint-Nicolas entre les mains du R. P. François Bernard de la Chapelle, recteur.

spéciale des Retraites. C'était l'époque, nous l'avons dit, où le grand mouvement commencé en 1712 venait à peine de se ralentir. Certainement aussi les deux frères avaient eu connaissance des fruits spirituels extraordinaires obtenus dans les Maisons de Vannes et de Paris; sans doute ils avaient entendu lire au réfectoire les relations des Pères qui travaillaient en ces contrées, et ils rêvaient pour leur pays de Lorraine les mêmes moyens de sanctification. Toujours est-il que par testament ils léguèrent à cette intention chacun une somme de huit mille livres. Nous n'avons plus le testament de Joseph; nous citons en abrégé celui de son cadet qui du reste n'était guère vraisemblablement que la copie de celui de son frère, au moins pour ce qui nous occupe (1).

Je soussigné Claude-Antoine Perrin de Brichambeau, sain d'esprit et de corps, actuellement novice dans la maison du collège des jésuites de Nancy, étant sur le point par la grâce et la miséricorde de Dieu de faire les vœux ordinaires de religion dans la Compagnie de Jésus et voulant disposer auparavant des biens qu'il a plu à la divine providence de m'accorder, suivant que les lois et coutumes me le permettent, comme étant devenu par la majorité que j'ai atteinte, maître et jouissant de mes droits, j'ai fait à cause de mort mon présent testament olographe . . .

. . . Je donne et lègue à la maison du noviciat des jésuites de Nancy une somme de huit mille livres qui leur sera payée le jour même de mes vœux pour icelle être employée par les supérieurs de cette maison du noviciat à la construction d'une maison de retraite qui soit propre à recevoir ceux qui dans la solitude voudront

(1) A. D. H. 1822.

sérieusement penser à leur salut; et si cette somme jointe à celle que mon frère a léguée par testament pour la même fin ne paraît pas suffire pour élever à présent un bâtiment tel qu'il le faut pour des retraites, vu la cherté présente des matériaux, j'entends en ce cas que les supérieurs de ladite maison du noviciat feront ce qu'ils pourront pour préserver la somme de huit mille livres à eux léguée des rabais qui sont à craindre, et même pour la faire valoir, si cela se peut, sans qu'ils en souffrent aucun dommage, et la rente de cette somme, en cas qu'elle en produise, sera annuellement [ajoutée avec] le fonds. Et le tout sera employé au bâtiment destiné aux retraites quand les Supérieurs auront de quoi l'achever ou trouveront un temps plus favorable. Je ne leur donne cependant pour l'exécution du présent legs que l'espace de cinq ou six ans au plus, lequel temps écoulé, si la susdite somme n'a pas été par eux employée à la construction d'une maison de retraite, elle sera donnée à l'hôpital Saint-Charles de Nancy, pour y être employée au soulagement des pauvres . . .

Le testament d'Antoine de Brichambeau est daté du 3 décembre 1720.

Les Supérieurs des Jésuites ne semblèrent pas pressés d'en exécuter les clauses. C'est que de fait cette somme de 16.000 livres n'était rien moins que suffisante même pour commencer l'œuvre avec quelque assurance, « vu surtout la cherté des matériaux » en ces tristes années. De plus, le temps était-il bien choisi pour pareille entreprise, alors que le nombre des retraitants était précisément en décroissance, et le continuateur du *Liber annalium* écrit pour l'année 1720 : *Hoc anno duo Fratres Novitii pecunias dedere quibus possit saltem inchoari domus pro exercitia spiritualia obeuntibus, quorum tamen nunc non multus fuit*

numerus. En 1726, les travaux commencés, la même plume se fera tout à fait mélancolique et se permettra de dire que vraiment le besoin d'une œuvre aussi coûteuse ne se faisait pas sentir : « Contracta sunt permulta debita maxime *ad non admodum necessariam* constructionem novi ad exercitia secularium spiritualia obeunda ædificii. » Pour comble d'infortune le généreux donateur, Antoine de Brichambeau, nature maladive, sujet aux maux de tête et impropre aux fatigues des études, avait dû sortir de la Compagnie le 25 octobre 1722, annulant son testament et reprenant des mains du nouveau recteur, le P. Hubert Tribolet, les 8.000 livres que son prédécesseur, le P. Nicolas du Porton, avait reçues en 1720. Mais voici qu'en 1732 le même Antoine de Brichambeau revint sur sa dernière détermination et rendit les 8.000 livres. La maison était déjà construite alors et la première retraite y avait été donnée « avec un heureux succès », comme le donateur nous l'apprend lui-même (1) :

Je déclare en outre qu'ayant été témoin de l'heureux succès de la première retraite qui s'est faite dans ladite maison et ayant lieu de juger par la connaissance que j'ai du fruit de ces sortes de retraites que celles qui s'y feront dans la suite produiront d'aussi bons ou de meilleurs effets, je déclare, dis-je, que je ratifie et confirme la donation que j'ai faite pour la construction de cette maison de retraite... n'y étant porté par aucun mouvement étranger, mais du mien propre, ayant toujours en vue la fin que je m'étais proposée d'abord, la gloire de Dieu, mon salut et celui du prochain, après avoir communiqué la chose à ma mère, qui l'a approuvée et a consenti à la signer.

(1) A. D. H. 1827.

Donc, après six ans d'hésitation, la fondation de la Maison des Retraites avait été résolue. Le Recteur d'alors (1726), le P. Hubert Tribolet, bravant toutes les difficultés, prit vigoureusement l'affaire en mains et ne craignit pas de grever les fonds du Noviciat. Pour l'emplacement du futur édifice, il avait jeté les yeux sur un terrain tout proche longeant à l'intérieur la muraille de la ville près la Porte Saint-Nicolas. Le P. Tribolet fit prier le duc Léopold, prince pieux et dévoué aux Jésuites, de le lui octroyer gracieusement. L'emplacement semblait « grand et commode » (1) au rapport du P. Frizon, ministre de la maison. Sa plus grande commodité venait de sa proximité avec le Noviciat dont il n'était séparé que par une rue très étroite appelée la rue *Paille-Maille* du nom d'un jeu de mail auquel elle conduisait primitivement. C'est notre rue actuelle des Fabriques qui, à la porte Saint-Nicolas, prend naissance dans la rue Saint-Dizier et se prolonge par une courbe assez disgracieuse jusqu'à une petite place voisine de la rue du Manège et à laquelle on donne encore habituellement le nom de la Paille-Maille. Peut-être est-il de quelque intérêt et de quelque utilité pour la compréhension de notre récit de refaire en deux mots l'historique de ce petit quartier.

Jusqu'en 1697, la rue Paille-Maille n'exista que sous la forme d'un chemin herbeux séparant le Noviciat et les maisons attenantes des imposantes fortifications à la Vauban qui encerclaient la ville neuve. Nous avons vu déjà les Français occuper Nancy de 1702 à 1714. Ce n'était pas la dernière fois, hélas, pour la nationalité lorraine ; et ce n'était pas non plus

(1) P. Frizon, *L'année chrétienne du P. Jean Suffren abrégée*. A Nancy, chez Cusson, 1728, p. 302.

la première. Dès 1631, la France avait accaparé le duché après avoir pris la ville de vive force; elle ne l'abandonna qu'à regret après plusieurs années. Mais en 1670, avant même la guerre de Hollande, en pleine paix, Louis XIV fit envahir la Lorraine. L'occupation fut brutale et se prolongea jusqu'en 1697. Le traité de Ryswick rendait enfin ses états à Léopold, le fils du dernier duc dépossédé, Charles V. Ce même traité permettait à Léopold de conserver intacts les remparts et les bastions de la Ville-Vieille, ainsi que les portes de la Ville-Neuve, mais une clause humiliante stipulait que les ouvrages extérieurs de la Ville-Vieille, c'est-à-dire les demi-lunes, et tous les remparts et bastions de la Ville-Neuve devaient disparaître. Toutefois le duc recevait la permission d'entourer la Ville-Neuve d'une simple muraille droite sans angles (1). Dès le mois de février suivant, deux régiments français, Guyenne et Languedoc, restés tout exprès dans Nancy, firent sauter les remparts et déblayèrent le terrain. Quant à la construction de la nouvelle muraille, elle ne commença qu'en 1701. Elle n'était pas encore achevée quand le 3 décembre 1702, les Français occupèrent Nancy pour la troisième fois. Le mur ne fut terminé qu'en 1715, après le second retour de Léopold. Ce mur très élevé, sans aucun ornement, d'une grande laideur, fut un simple mur d'octroi. Il coûta 150.000 livres. Il ne permettait d'entrer dans la Ville-Neuve que par les trois portes, Saint-Jean, Saint-Georges, Saint-Nicolas (2).

(1) « Omnia utriusque urbis munimenta exteriora... solo plane æquentur, nullo deinceps tempore reparanda, nisi quod Dominus Dux ejusve successores Urbem Novam *simplici et æquali muro absque angulis* claudere possint. » Article 29 du traité de Ryswick (d'après Pfister, op. l. c.).

(2) Pfister, *Hist. de Nancy*, t. III, p. 225.

Cette dernière porte dont le nom va revenir souvent dans la suite de notre récit, puisqu'elle était contiguë à la Maison des Retraites, garde actuellement encore quelque chose de son aspect primitif. Bâtie au début du XVIII[e] siècle en même temps que le nouveau Noviciat, elle avait reçu le nom du Patron de la Lorraine, parce qu'elle ouvrait sur la route qui mène à son fameux sanctuaire. Cette porte monumentale fut associée à beaucoup des joies et des deuils du peuple lorrain. Par elle les ducs s'enfuyaient pour ne pas voir les Français dans Nancy; par elle, aux jours heureux, ils faisaient leur rentrée solennelle et sous ses arcades changées en arcs de triomphe, ils recevaient les clefs de leur bonne ville. Par elle plusieurs des princes lorrains et bientôt le duc Léopold lui-même, ramenés par la mort dans leur capitale, s'en venaient pour leur dernière entrée et allaient reposer dans l'église prochaine des Grands-Jésuites pendant les longs préparatifs de leur splendide pompe funèbre (1). Au cours des années, la porte Saint-Nicolas subit plus d'une modification. En 1761, après avoir enlevé les arbrisseaux qui y avaient poussé, on eut l'idée singulière de couronner la façade de ce monument militaire par des groupes d'enfants et de vases analogues à ceux de la place Royale (Stanislas) (2). Aux siècles passés, elle était intérieurement flanquée à droite et à gauche de bâtiments annexes, corps de garde servant à la petite troupe chargée de surveiller l'entrée. Un de ces bâtiments occupait l'emplacement actuel de l'annexe

(1) La nuit du 3 avril 1700, entre onze heures et minuit, le corps de Charles V est arrivé à Nancy et déposé aux Grands-Jésuites jusqu'au jour de la pompe funèbre qui fut le 19 du même mois. (Lepage, A. II, p. 314.)

(2) Pfister, t. III, p. 843.

des Magasins Réunis et était juxtaposé à l'une des constructions de la Maison des Retraites.

Avant ces constructions, les espaces laissés vides par la démolition des remparts avaient été acquis par des particuliers et changés par eux en jardins d'agrément. Malheureusement, la peu esthétique muraille de Léopold fermait la vue, mais des étages des bâtiments, l'œil embrassait les jardins avoisinants, plantés d'arbres à fruits, voire de mûriers, et plus loin les vertes et immenses prairies de la Meurthe vers Tomblaine et Bosserville. Le paysage n'était pas défiguré comme de nos jours par les deux gigantesques pyramides de scories des hauts fourneaux de Jarville. Seules, les collines de Malzéville et de Sainte-Geneviève arrêtaient les regards d'un côté, de l'autre, les pentes de Vandœuvre ; entre les deux, de bons yeux pouvaient distinguer les tours majestueuses de Saint-Nicolas-de-Port. C'était la campagne et, si nous en croyons Lionnois, « il n'y avait encore en 1740 sur cette belle rue qui conduit de la Porte Saint-Nicolas à Bonsecours, que trois ou quatre maisons près de ce lieu de pèlerinage, et trois ou quatre mauvaises auberges bâties en planches, pour recevoir les rouliers qui ne voulaient ou ne pouvaient point entrer dans la ville [1] ». Lionnois oublie de signaler pourtant l'ermitage de la Madeleine, ancienne léproserie correspondant aux numéros 77, 79 de la rue de Strasbourg et aussi l'habitation assez importante que l'architecte Jennesson s'était construite en 1723 et qui devait devenir bientôt une annexe de la future Maison des Missions Royales.

Tel était l'aspect du quartier où allait s'élever la Maison des Retraites. D'un côté la campagne. De

[1] D'après Lepage et Pfister, t. III, p. 83.

l'autre le Noviciat. Un peu plus loin, à la suite du Noviciat deux casernes et un grand magasin à fourrages. Ce magasin incendié à deux reprises, réparé en 1713, a subsisté au même endroit jusqu'à nos jours où il a été remplacé par un groupe scolaire. « Les casernes, ou quartier Saint-Nicolas, étaient affectées à un régiment d'infanterie qui fut licencié en 1727, pour raison d'économie. Le quartier Saint-Nicolas devint la maison de force, de correction et de travail qu'on appelait vulgairement la « Tonderie » parce qu'on coupait les cheveux aux malheureux qu'on y enfermait (1). » C'était pour l'ordinaire des mendiants incorrigibles et dangereux. D'après l'ordonnance du 15 avril 1730, il devait y avoir un carcan devant la maison de force. Ce fut sans doute cette maison qui contribua à donner une mauvaise réputation à tout le voisinage, car il faut le dire, la rue Paille-Maille ne tarda pas à être un peu discréditée. Elle était bien resserrée du reste, mal entretenue et dans ces quartiers excentriques devait se prêter aux coupe-gorge. Sa réputation ne remonta tout à fait, que lorsqu'en 1785, les sieurs Marmod y établirent, à quelques pas de l'ancienne Maison des Retraites, une très importante manufacture de siamoise et de toile de coton. La Révolution qui bouleversait tout en prit occasion pour changer le nom si joliment archaïque de Paille-Maille en rue des Fabriques.

Le grand terrain où le Père Tribolet projetait de bâtir appartenait à divers particuliers, entre autres à un conseiller d'état, Bourcier de Villers. Conscient de la transcendance de ses droits de souverain, le duc Léopold passa outre et expropria les anciens posses-

(1) Ces casernes correspondaient aux nos 96 et 98 actuels de la rue Saint-Nicolas, d'après Pfister, t. III, p. 275.

seurs, quitte à leur promettre une juste indemnité. En même temps, par lettres patentes du 7 mars 1726, il autorisait les Jésuites à construire. Ces lettres conservées aux archives sont magnifiquement écrites sur un vénérable parchemin auquel se rattachent deux larges rubans qui laissent pendre un énorme sceau de cire rouge. On ne peut toucher sans émotion ces précieux souvenirs. Ne sont-ils pas comme l'acte de naissance de la Maison dont nous faisons l'histoire, en même temps qu'un témoignage nouveau de la piété de celui qui a signé et de sa libéralité envers les Jésuites (2). Nous voulons transcrire ces lettres en respectant scrupuleusement l'orthographe et la ponctuation :

LEOPOLD PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE LORRAINE, *de Bar, de Montferrat et de Teschen, Roi de Jerusalem, Marchis duc de Calabre et de Gueldre, Marquis de Pont a Mousson et de Nommeny, comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zutphen, Sarverden, Salm, Falkestein, Prince souverain d'Arches et Charleville,* etc., a tous ceux qui ces presentes verront, salut. Le Père Recteur des Jesuittes du noviciat de nôtre bonne

(1) A. D. H. 1808.

(2) Léopold avait quelques années auparavant, nous l'avons rappelé, donné aux jésuites du noviciat une somme importante destinée à la reconstruction de leur maison. En 1725, s'élevait à ses frais la « belle chapelle de Saint-François-Xavier dans l'église du noviciat. Ce fut M. de Saint-Urbain qui conduisit cet ouvrage et M. Charles fit le tableau » (Lepage, *Archives de la ville*). Ce tableau de l'illustre peintre représente Saint-François-Xavier prêchant aux Indiens. On peut le voir dans une chapelle de gauche de l'église actuelle Saint-Nicolas de Nancy. C'est Léopold encore qui le 30 août 1714 érigeait en fief, en faveur des Pères du collège, leur maison de campagne *Sainte-Marie*. Sainte-Marie n'est autre que le parc actuel du même nom qui a reçu tant de visiteurs à la dernière Exposition de Nancy (1909).

ville de Nancy nous a tres humblement fait representer que pour repondre a nos desirs et a ceux du publique, il a conceu le dessein de faire construire une maison de retraite pour y recevoir tous ceux que la piété y appellera, que cette construction ne pouvant se faire dans l'enceinte de la maison du noviciat, faute de terrain, et y en ayant un entre leur maison et la muraille de la ville attenant par un bout aux batiments de la porte S^{t} Nicolas de la consistance d'environ deux arpens et demy en nature de Jardin possedé par notre tres cher et feal cons^{er} d'Etat maitre des Req^{tes} ordinaire de notre hostel le S^{r} Baron Bourcier de Villers et par un autre particulier auxquels nous avons ci-devant abandonnés ledit Terrain qui est le seul propre et convenable pour batir cette maison de retraitte, a laquelle on pourroit communiquer de celle du noviciat par deux voutes l'une souterraine, l'autre au-dessus de la petite Rüe qui monte du Grand Magasin a la d^{e} Porte S^{t} Nicolas le long de la Muraille dudit Noviciat, nous suppliant tres humblement de lui accorder ledit Terrain et den Indemniser les proprietaires, Et voulant repondre a un sy pieux dessein et mettre ledit Père Recteur en l'etat de l'Executer, de l'avis des gens de notre conseil et de notre grâce speciale pleine puissance et autorité souveraine nons avons a la maison desd^{ts} Peres Jesuittes du Noviciat de Nancy donné cédé et abandonné, Donnons cedons et abandonnons par ces presentes ledit Terrain qui y est Joignant designé ci dessus contenant environ deux Jours et demy sur lequel nous leur avons permis et permettons de faire batir une maison de retraitte et pour y communiquer de celle dudit Noviciat de construire deux voutes l'une souterraine l'autre au-dessus de la Rüe qui vient du Grand Magasin a la porte S^{t} Nicolas, et d'appuyer la dite maison sur les murailles de la ville, Revoquant a cet effet les donations ou ascensements que nous

pouvons avoir fait ci-devant dudit Terrain, sauf au sieur Bourcier de Viller et autres particuliers qui le possedent a present de se retirer par devers nous pour etre pourveu a leur Indemnité qui leur sera faite ainsi que de raison. Sy Donnons en Mandement a nos tres chers et feaux les Presidents, Conseillers, Maitres auditeurs et gens tenants notre Chambre des Comptes de lorraine, que du contenu es presentes ils savent souffrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement la d^e maison du noviciat des Jesuittes de Nancy du contenu cy dessus, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschements contraires. CAR AINSY NOUS PLAIT. En foy de quoy nous avons aux presentes signées de notre main et contresignées par l'un de nos conseillers secretaires d'Etat commandements et finances fait mettre et appendre notre Grand Scel.

Donné à Luneville le septieme mars mil sept cent vingt six.

Leopold. Par son Altesse Royale, Olivier.

V. Construction de la Maison des Retraites.

Premières difficultés : le procès Bourcier. — Les bois de construction. — Pose de la première pierre. — Le petit bâtiment. — Mort et pompe funèbre du duc Léopold.

Le recteur du Noviciat ne perdit pas de temps, et les lettres patentes n'étaient pas encore entérinées que déjà il s'assurait des matériaux de construction, et passait acte pour l'achat et le transport des moellons nécessaires à la bâtisse (1) :

« Du 19 mars 1726 est convenu Nicolas Frocot, laboureur à la Madeleine près de Nancy de fournir le moëlon nécessaire à la maison du noviciat pour la construction de celle de Retraite dans la quantité que le Révérend Père Recteur dudit noviciat voudra ou pourra prendre selon les moyens et l'étendue de son dessein à raison de dix livres dix sous la toise de six pieds cube. Le paiement premier aura lieu à Pâques après que ledit Frocot aura livré et fait mettre en toise la quantité de moëlon qu'il aura amené et qu'il s'oblige à voiturer incessamment et comme il en sera requis; auquel paiement s'engage le Révérend Père Recteur dudit noviciat, comme ledit Frocot à s'aplanir un chemin où meilleur sera et promet ledit Père Recteur de lui donner le temps des exercices de ses novices pour y aider si besoin est. »

Sur la même feuille nous trouvons une indication du P. Dautriche, procureur de la maison, attestant

(1) A. D. H. 1827, copie.

qu'au 29 avril il avait déjà payé au laboureur de la Madeleine pour vingt toises de pierre.

Sur ces entrefaites s'éleva une difficulté inattendue. On croyait que le principal propriétaire du terrain, le sieur Bourcier, accepterait l'indemnité offerte, c'est-à-dire « la remise d'un cens annuel de 54 écus et 10 sols faisant en monnaie de Lorraine 380 francs qu'il devait au domaine pour les terres de Moranville et Moulinville (1) ascensée à Monsieur de Rozière aux droits duquel le dit sieur Bourcier était subrogé ». Mais Bourcier, qui tenait à son jardin du Paille-Maille comme le meunier de Sans-Souci à son moulin, se montra exigeant, et comme il y avait des juges à Nancy, il plaida contre le duc (2). Après divers pourparlers, discussions et procès-verbaux, les deux parties, c'est-à-dire le procureur général de S. A. R. en ses chambres de compte représentant Léopold et le sieur Bourcier convinrent « sous le bon plaisir de S. A. R. de ce que s'en suit, savoir que mondit sieur Bourcier

(1) Deux villages proche Verdun.

(2) Ce Bourcier était un personnage. Plusieurs années de suite, lors de la rentrée solennelle de la cour souveraine de Lorraine à la Saint-Martin, c'est lui, avocat général, qui fit la harangue d'usage. En 1717, entre autres, il avait développé supérieurement ce thème, que la justice est la vertu qui contribue le plus et à la gloire des souverains et à la félicité des peuples. Quand Bourcier mourut en 1736, le libraire Nicolas qui consignait sur le papier les petites nouvelles de la ville écrivait dans ses mémoires : « La mort enleva le 26 mars à Lunéville Jean-Baptiste-Joseph Bourcier de Villers, baron d'Ancemont, conseiller d'état de S. A. R. et maître des requêtes de son hôtel. Son corps fut emmené la nuit du 27 au 28 à Nancy, et inhumé aux Minimes dans la chapelle des Bourcier. M. Bourcier fut fait avocat général à la cour souveraine en 1705 jusqu'en 1721 que S. A. R. l'appela auprès de lui et lui donna la survivance de garde des sceaux. C'était un génie très profond; il a fait plusieurs voyages à Paris pour les affaires du Barrois et notamment pour le joyeux avènement de 1729. »

a cédé et transporté pour toujours au Révérend Père Recteur et Maison du Noviciat des Pères Jésuites de Nancy le terrain et jardin en question situé près des murs de la Ville-Neuve à côté de ladite maison du Noviciat dont il n'est séparé que par la rue qui vient de la porte Saint-Nicolas et va aux casernes près du grand magasin, ledit terrain contenant environ un jour sept omées pour par lesdits R. P. Jésuites en jouir et user selon la destination par eux proposée à S. A. R. et pour contrechange mondit sieur le procureur général au nom de S. A. R. a cédé, quitté et remis à mondit sieur Bourcier présent stipulant pour lui, ses hoirs et ayants cause le cens de 380 francs par lui dûs pour lesdites seigneuries de Moranville et Moulinville (1) ».

On était au 30 avril 1726 : les travaux commencèrent. De son côté, le P. Tribolet toujours actif, songe à se procurer à bon compte les bois de construction, fait faire un devis au maître charpentier Nicolas Lanoille, demeurant aux Neuves Maisons, et l'envoie hardiment au duc Léopold en même temps que la requête suivante :

A Son Altesse Royale,
Monseigneur,

Supplie très humblement le Recteur des Jésuites du Noviciat de Nancy, disant que pour exécuter les pieux désirs de V. A. R. et pour l'utilité du public, le suppliant entreprend de batir une maison de retraite sur l'emplacement qu'il a déjà plu à V. A. R. de lui accorder. Les déblais sont déjà commencés et le suppliant se flatte que V. A. R. lui permettra de faire poser la première pierre sous son nom auguste et sous ses auspices. Mais, Monseigneur, un pareil édifice ne peut se faire sans de grosses dépenses;

(1) A. D. H. 1808.

le suppliant fera tous ses efforts pour y parvenir à mesure que ses facultés le lui permettront et il espère de faire élever en la présente année la partie dudit bâtiment qui avoisinera la porte Saint-Nicolas, mais, Monseigneur, il lui sera impossible de venir à bout de cette construction surtout dans un temps de pénurie d'argent pareil à celui-ci, si votre A. R. n'a la bonté d'ajouter encore un nouveau bienfait à ceux qu'elle lui a déjà accordés, qui est de lui donner des bois propres à ce bâtiment. Suivant le devis ci-joint, il lui faut 172 pannes doubles et bâtardes de 40 pieds de longueur, 320 chevrons de 35 pieds de longueur, 120 sommiers de 40 pieds de longueur sur la largeur ordinaire, le tout mesure de France et huit milliers tant de travetés que planches ordinaires et planches en lattes; pour quoi faire il faut au moins 252 arbres sapins pour les 172 pannes et les 120 sommiers et 320 petits sapins pour autant de chevrons outre les huit milliers de travetés, planches et lattes.

Voilà, Monseigneur, la quantité de bois qui lui est nécessaire pour ce bâtiment. Il a recours aux bontés de V. A. R. pour obtenir d'Elle le tout desdits bois ou telle partie il lui plaira. Ce monument annoncera aux siècles à venir la générosité de V. A. R., sa grande piété et son zèle pour le salut de ses sujets.

Ce considéré, Monseigneur, le suppliant espère qu'il plaira à V. A. R. de lui donner la totalité ou telle partie il lui plaira desdits bois à prendre dans ses forêts les plus à portée des rivières qu'il sera possible, à cause du flottage, et ordonner en conséquence qu'ils lui seront marqués par les officiers de ses gruries desdits lieux et il redoublera avec sa communauté ses vœux pour la santé de V. A. R. et la prospérité de son règne glorieux.

H. TRIBOLET, jésuite.

Au bas de la même pièce nous lisons ces lignes signées de la main du duc :

Vue en conseil la présente requête, nous la renvoyons au commissaire du département pour y donner son avis, *car ainsy nous plaît.* Expédié audit conseil, nous y étant à Lunéville ce 30 mai 1726.

LÉOPOLD.

Après avis du Commissaire général réformateur des eaux et forêts au département d'Épinal, on en référa finalement au sieur Masson, vraisemblablement le grand gruyer de Lorraine. Nous avons sa réponse du 30 août 1726 :

Le soussigné estime sous le bon plaisir de son A. R. que tous les produits tant ordinaires qu'extraordinaires de ses gruries étant spécialement affectés et destinés au paiement des dettes de l'État, la demande du suppliant ne peut lui être accordée sans déroger à la déclaration de S. A. R. du 8 mai dernier, mais attendu qu'il s'agit d'œuvre pie, S. A. R. pourrait autoriser la communauté de Raon ou autres à vendre aux suppliants les bois sapins dont ils peuvent avoir besoin pour la construction de la maison de Retraite du noviciat des jésuites de Nancy, le tout sans dégradation et suivant le devis joint à ladite requête à charge de justifier de l'emploi, et en ce cas par grâce spéciale et sans tirer à conséquence faire don et remise au suppliant de ce qui pourrait revenir à S. A. R. pour le tiers denier du prix desdits bois (1).

Les grands sapins des Vosges devaient tarder quelque temps encore avant de descendre la Meurthe;

(1) A. D. H. 1808.

mais la première pierre de la Maison des Retraites était déjà posée « sous le nom auguste et sous les auspices de Léopold ». Voici l'inscription qui y était gravée :

Ad Majorem Dei Gloriam.
Hujus domus
piis meditationibus consecrandæ
pecuniis M. J. Perrin de Brichambeau, S. J. inchoandæ
fundum
Patribus ejusdem Societatis dono dedit
donum novis beneficiis auxit
lapidem angularem suo nomine insculpi et poni permisit
regius dux
L. E. O. P. O. L. D. U. S. 1^us.

—

D. Ignatio auspice
Rectore patre Huberto Tribolet
anno Domini 1726, die 13^a Junii (1).

Le plan de la Maison des Retraites comprenait deux bâtiments (2). Comme le P. Recteur l'avait dit dans sa requête au duc, on se borna d'abord à élever le plus petit des deux, celui qui s'adossait au corps de garde de la porte Saint-Nicolas. Ce bâtiment, long de 25 mètres et large tout au plus de 5 n'avait qu'un étage. Cet étage lui-même était plutôt un grenier et servait sans doute de dortoir aux retraitants de condition plus humble, qu'on ne tarda pas à recevoir. Le rez-de-chaussée, si nous en jugeons d'après un plan

(1) A. D. H. 1826.

(2) Le curieux plan en relief de Nancy par Belprey (1754) n'a pas oublié la Retraite de Nancy et nous en donne une représentation avantageuse. Voir p. 57.

PLAN de la MAISON des RETRAITES de NANCY (1768)

Rez-de-Chaussée

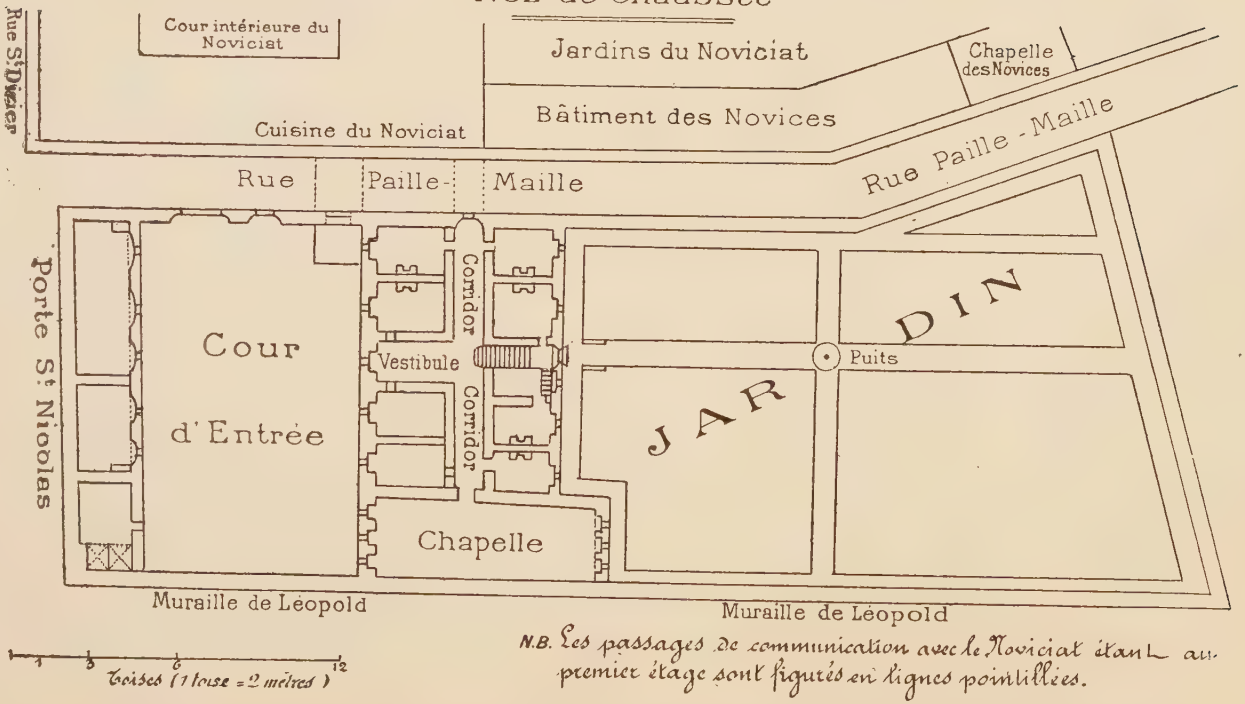

N.B. Les passages de communication avec le Noviciat étant au premier étage sont figurés en lignes pointillées.

postérieur, ne comprenait que trois pièces et servit, semble-t-il, de communs (1), après l'érection du bâtiment principal de l'autre côté de la cour. Mais ce bâtiment, la véritable Maison des Retraites, ne sera achevé qu'en 1729. C'est l'année précisément où mourut à Lunéville le principal fondateur, le duc Léopold, et le Noviciat et son Recteur furent mêlés de très près à ce deuil national. Nous en trouvons un écho fidèle dans l'histoire manuscrite du collège déjà citée. Le narrateur nous raconte la fin édifiante de ce prince « grand par ses qualités royales, par sa religion et par son bon cœur bienfaisant à tout le monde au delà de son pouvoir (2)... Il voulut se confesser plusieurs fois pendant les cinq jours que dura sa dernière maladie. Il demanda avec empressement le saint viatique qu'il reçut dans de grands sentiments de piété, et comme on différait à lui administrer le sacrement des saintes onctions, il voulut qu'on le lui administrât et qu'on n'omît rien de tous les secours de l'Église.

» Le 28 et le 29 mars, le corps du prince fut embaumé et mis ensuite dans un cercueil, après que l'on eut tiré le cœur pour être placé dans une boîte de plomb et confié ensuite aux mains du P. Recteur du Noviciat, comme un illustre et précieux monument de sa bonté pour notre Compagnie. Du 29 au 30 mars,

---

(1) Peut-être aussi la plus grande de ces trois pièces était comme dans les autres Retraites, à Vannes par exemple, « une salle commune d'Exercices toute environnée de peintures et de pièces imprimées qui sont propres à instruire ou à toucher les exercitants ». (*La Retraite de Vannes* par le P. Honoré Chaurand, CBE. 2.)

(2) La dernière *déclaration* ducale exemptait d'impôts « à cause de dix enfants », 28 janvier 1729 (Lepage).

le corps dans son cercueil fut mis dans un carrosse sur les neuf heures du soir et transporté pendant la nuit de Lunéville à Nancy . . . Plusieurs pages en habits de deuil et portant des flambeaux allumés accompagnaient à cheval le carrosse du corps pendant tout le chemin de ce convoi lugubre et nocturne, escorté des compagnies des Gardes et des Chevau-Légers.

« Le convoi arrivé à Nancy le 30 mars à deux heures et demie du matin s'arrêta devant l'église du Noviciat. Le R. P. Recteur en surplis et en étole, précédé de quatre clercs jésuites portant la Croix, l'eau bénite et les chandeliers avec leurs cierges allumés, reçut le corps à la porte de l'église; ensuite, le corps porté par les gardes passa au milieu d'une haie de jésuites rangés de part et d'autre depuis le bénitier jusqu'à la balustrade du chœur, tous en manteau et ayant chacun un flambeau allumé à la main. Le cercueil couvert d'un drap d'or fut posé sur des tréteaux au milieu de la nef où l'on fit quelques prières pour le prince défunt et où le P. Recteur fit un compliment aux seigneurs qui accompagnaient le corps et à toute l'assemblée sur l'honneur que sa Maison et toute la Compagnie recevait de cet illustre dépôt qu'on voulait bien nous confier pour quelque temps, après la grâce que nous avions déjà reçue d'être les dépositaires du cœur du prince pour toujours; d'où l'on porta ensuite le cercueil dans la chapelle qui lui était préparée, et où il resta près de deux mois et demi, jusqu'à ce que tout fut prêt pour le magnifique convoi funèbre qu'on lui préparait, et où l'on peut dire que la plus grande partie des peuples de Lorraine et du Barrois assista à cette pompe funèbre, sans parler des étrangers qui y accoururent au nombre de plus de vingt mille personnes de tous les côtés et qui s'en retournant avouaient que

jamais ils n'avaient jamais rien vu de plus beau, ni une plus grande magnificence. »

Un peu plus loin, nous lisons dans le même manuscrit : « Le 7 Juin, jour où le corps du duc fut transporté aux Cordeliers, il y eut un service au Noviciat. Le R. P. Tribolet, recteur, prononça au milieu de la messe un discours très touchant et qui aurait mérité d'être imprimé au témoignage de toute l'assemblée... Notre R. P. Général a ordonné trois messes dans toute la Compagnie pour S. A. R. Léopold I^er qui a donné aux maisons de ses états plus que c'est nécessaire pour la fondation d'un collège. Le R. P. Provincial avait déjà ordonné six messes... »

VI. Construction de la Maison des Retraites (suite).

Le bâtiment principal. — Jean Lamour. — Le feu à la Retraite. — La Retraite et les Missions Royales. — Histoire et description de la Maison des Retraites. — Ce qu'elle est devenue.

Au lendemain même de la mort de Léopold, tandis que son corps reposait dans la chapelle de la Vierge, veillé par les novices qui venaient y prier tour à tour, le P. Recteur faisait reprendre les travaux de la Maison des Retraites. Il s'agissait maintenant de finir le bâtiment principal. Nous avons du 1er Avril 1729 le devis de l'entrepreneur de maçonnerie, charpente et couverture. Le sieur Bastien s'engage entre autres à faire « un escalier à quatre rampes et ce en bon bois de chêne pour deux étages seulement avec balustre tourné et marches solides d'épaisseur . . . l'entrepreneur fera tous les planchers comme il sera expliqué à part . . . à la face du jardin au dernier étage, il fera quatre chambres et un double couloir, ledit couloir à commencer depuis le mur de la cuisine du Noviciat (1) jusqu'au passage de communication et au-dessus du même couloir et cage d'escalier sera fait un lambris en planche de sapin; les quatre chambres seront également lambrissées. Le grenier au-dessus des quatre chambres sera « planché ». Il sera aussi posé deux coupes de planches au couloir de l'entresol.

(1) Il nous paraît que la cuisine du Noviciat qui touchait le passage de communication servait aussi à la Maison des Retraites.

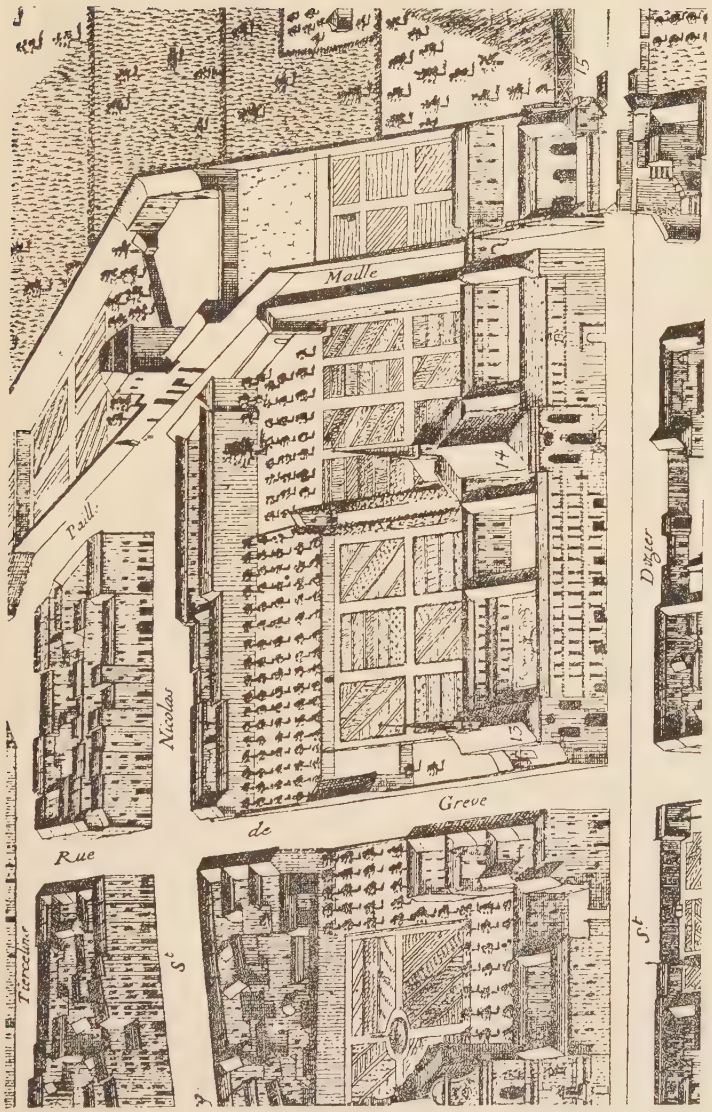

Partie du plan de Nancy par Belprey (1754).

13. Capucins. — 14. Jésuites (Noviciat et Retraite). — 15. Porte Saint-Nicolas.

Et pour construire la communication (1) du Noviciat à ladite maison de retraite il sera posé deux grands arcs en pierre de roche sur la largeur de la rue et deux autres à l'intérieur de la cour... Lesdits arcs recevront le plancher haut et bas; celui du dessous sera double, celui du dessus simple, et sur les arcs sera établi et posé la charpente et couverture de fer blanc... l'entrepreneur s'oblige de faire aussi l'ouverture de la porte qui doit faire la communication du Noviciat à la Maison de Retraite. Ne sera tenu ledit entrepreneur à autre chose qu'aux articles mentionnés au présent devis lequel il s'oblige de faire pour la somme de quinze cent cinq livres au moyen de quoy il s'est encore obligé de plafonner quatre chambres en plâtre comme aussi les cheminées. Fait à Nancy, le 1er avril 1729. »

Les archives conservent les comptes ou mémoires de bien des ouvriers qui ont travaillé à la Maison des Retraites ou comme on disait communément alors à *la Retraite* de Nancy. Pour 1729 en particulier nous avons le « mémoire de l'ouvrage que Jean Lamour a fait et fourni ». Il s'agit de modestes travaux de serrurerie, de ferrures des portes de *cellules* et des croisées, de pose de barreaux au soupirail de la cave et au puits du jardin, etc... et sur la copie du mémoire signé deux fois par le maître serrurier, une autre écriture, sans doute celle du Procureur de la Maison porte ceci : « Tous ces ouvrages, excepté la porte à deux battants, sont très grossiers ». Il y a comme une suprême ironie dans ce blâme adressé aux humbles

(1) On abandonna l'idée de la *voûte souterraine* dont il est parlé dans les lettres patentes de Léopold et on fit deux passages, l'un couvert, l'autre simple passerelle à ciel ouvert.

débuts du serrurier de génie qui un jour doterait sa ville natale des prestigieuses portes d'or et qui en attendant s'essayait à ferrer convenablement la porte à deux vanteaux de la chapelle de la Retraite (1).

Il devait se passer plus d'une année encore avant que la maison fût complètement aménagée. On n'avait guère à donner que des retraites particulières. La première retraite commune n'aura lieu qu'en 1732. Et même alors on hésitait à achever la Maison des Exercices. C'est que de nouveau la politique amassait de sombres nuages dans le ciel de Lorraine. François III, qui n'avait jamais donné son cœur à son petit pays, était parti pour l'Autriche où l'attendait une couronne impériale. Puis en 1733, pour la quatrième fois les Français reparurent à Nancy, préparant de bien près l'annexion définitive. Le temps n'était pas au recueillement des retraites et encore moins aux vastes entreprises. En 1735 pourtant le *Liber Annalium* du Noviciat mentionne une retraite générale de 30 personnes pendant la Semaine Sainte et 18 retraites particulières pendant l'été. On reprit les travaux d'aménagement. La Maison Saint-Ignace compta dès lors outre les salles communes et la chapelle assez vaste, salle voûtée et ornée, une vingtaine de chambres ou plutôt de cellules ayant presque toutes un âtre pour l'hiver.

(1) Jean Lamour était d'origine française et champenoise. Son père était venu de Charleville à Nancy lors de l'occupation française de 1670, et mourut en 1719. Jean Lamour était charitable et pieux. Il fit de nombreuses aumônes, notamment au couvent des Minimes qui lui donnèrent droit de sépulture dans leur nef. Vers 1730, il s'était fait inscrire dans la confrérie du Très-Saint-Sacrement établie en 1721 en la paroisse Saint-Sébastien (Pfister). Il travailla à d'autres reprises pour les Jésuites. La Maison des Missions Royales lui doit la rampe forgée du magnifique escalier et les deux balcons du corps central.

Déjà en 1733 dans les catalogues des Pères de la Province de Champagne on trouve le nom d'un directeur de la Retraite de Nancy : c'était le Père Nicolas Foulon. Les catalogues des années 1735 à 1738 donnent le nom du Père Pierre de Cossade avec ces mentions qui changent tous les ans, *præpositus Exercitiis spiritualibus Externorum, director Exercitiorum Spiritualium, præfectus sacri secessus, director sacri secessus.* « En 1737, nous raconte l'annaliste que nous continuons à consulter, il y eut pendant la Semaine Sainte une retraite commune de 34 personnes et durant le reste de l'année jusqu'au mois de septembre, 32 retraites particulières. On vit entre autres un jeune homme de dix-neuf ans, l'amabilité même, le comte de Sanzay, neveu de l'évêque de Nantes. Chef et unique héritier de sa noble maison, il avait 25.000 livres de rentes. Venu à Nancy avec le régiment français dont il était colonel, il fit retraite chez nous et prit la résolution de laisser le monde et d'embrasser la vie religieuse dans l'abbaye de Beaupré, proche Lunéville, maison de la stricte observance de l'Ordre de Cîteaux. Mais au bout d'un mois, l'évêque de Nantes, son oncle, l'en fit sortir pour mettre à l'épreuve sa vocation. Voilà de cela trois mois : sa résolution n'a pas été ébranlée. »

En 1738, nous le verrons bientôt, furent « fondées » des retraites générales importantes. Malgré tout, le mouvement des retraites restait peu considérable et en 1740 on imagina de loger dans les chambres souvent vides de la Maison des Exercices les missionnaires que la piété et la munificence de Stanislas avait demandés l'année précédente à la Compagnie de Jésus pour subvenir aux besoins spirituels et matériels de ses peuples. Ils devaient prêcher et distribuer des

aumônes. Quelques-uns au moins de ces huit missionnaires quittèrent le noviciat où le nombre de religieux était grand et s'installèrent à la Retraite provisoirement (1). Nous avons le mémoire des ouvrages de menuiserie que fit à cette occasion François Jeandidier. Il dit entre autres avoir démonté les lits très peu luxueux sans doute qui étaient dans les chambres de la Retraite et qu'il porta au « Troisiment » (*sic* pour Troisième an), et avoir monté à leur place à la Retraite cinq lits à tombeau qui étaient dans les greniers du Noviciat.

Le provisoire de cette installation très gênante, on le devine, fut abrégé par un accident que le libraire Nicolas, peu porté pour les jésuites en général et pour le Père de Menoux en particulier, conte ainsi dans son journal : « Le 25 mars 1741 à 9 heures du soir, le feu prit dans une chambre de la Maison de Retraite des jésuites du Noviciat de Nancy. Sans le prompt secours qu'on y apporta, tout le couvent aurait été brûlé, de même qu'une partie des retraitants. Ce

---

(1) Le catalogue de 1740-41 nous donne les noms des missionnaires dont plusieurs étaient très populaires à Nancy, comme le supérieur de Menoux et le P. Jean Pichon qui a laissé son nom à une des rues actuelles de la ville :

1740-41. *Domus probationis Nanceianæ. Missionarii :*

de Menoux, superior, J. Pichon, C. Morel, J. Grangié, H. Sauvage, J. Liechtle, L. Dehault, G. Bilger, J. Vincent.

Le P. Pichon fut célèbre à la fois comme missionnaire et comme écrivain. Son livre : *L'Esprit de J.-C. et de l'Eglise sur la fréquente communion, 1745,* fut vivement attaqué par nombre d'évêques. Cet écrit mériterait peut-être une étude spéciale maintenant que la communion fréquente et quotidienne est si vivement recommandée par l'Eglise. Dans le II^e entretien intitulé : Sainteté *commandée* pour la digne et fréquente communion, le P. Pichon écrit : L'état de grâce suffit et il est essentiellement requis pour communier dignement.

fut la faute du Père de Menoux qui avait mis quantité de papiers auprès d'une platine (taque de cheminée). Le roi Stanislas lui donna de l'argent au delà de la perte qu'il avait faite ». Le 27 mai suivant, Stanislas signait ses lettres patentes pour la « translation des missionnaires » dans une maison plus commode : « Le R. P. Dominique Bernard, provincial de la Province de Champagne et le P. Charles Gautier, recteur de la Maison des jésuites de notre bonne ville de Nancy nous ont très humblement fait représenter que par l'article Ier de nos lettres patentes du 21 mai 1739, il est porté qu'il serait établi à perpétuité dans la Maison du Noviciat huit missionnaires de ladite Compagnie, que cette maison étant à peine suffisante pour le logement des religieux et pour celui des novices qui y sont toujours en grand nombre, de même que pour y recevoir les personnes qui y vont faire des retraites dans les bâtiments destinés à cet usage, la résidence desdits missionnaires y est à charge et pourrait apporter quelque empêchement aux exercices qui s'y font ordinairement, pour à quoy obvier, ils ont cru qu'il serait à propos d'acheter quelques maisons pour y loger séparément lesdits missionnaires et ont en effet et en suite de notre permission acquis par contrat de J. Nicolas Jennesson plusieurs bâtiments et héritages en dépendant, situés proche l'église Saint-Pierre et Saint-Stanislas du faubourg de ladite ville de Nancy. » C'est là que bientôt s'éleva la somptueuse Maison *Saint-François-Régis,* appelée *Les Missions Royales*, construite *ad pietatis augmentum et inopiæ subsidium* (1742). La première maison des Missions Royales avait été, on vient de le voir, la Retraite de Nancy. En retour on disposa au rez-de-chaussée de la Maison Saint-François-Régis, à droite du vestibule et faisant

pendant aux luxueux appartements de Stanislas « des chambres d'apparat pour les étrangers qui viendraient faire retraite aux Missions » (1). Ainsi la *Retraite* eut comme une dépendance aux *Missions* dont elle avait été le berceau. Pendant les deux ans qu'il y eut des missionnaires à la Retraite, ce fut vraisemblablement l'un d'entre eux, leur supérieur sans doute, qui eut la charge de la maison, car le catalogue ne mentionne plus de directeur spécial comme il le fait jusqu'en 1739, où — détail à noter — nous trouvons comme *director domus asceterii* le vieux Père Hubert Tribolet (2), celui-là même qui, ayant fondé autrefois la maison, venait maintenant consacrer à l'œuvre toujours chère à son cœur la dernière flamme de son zèle et de son dévouement. Nous avons peu de renseignements sur les années suivantes. Le journal caustique du libraire Nicolas nous parle d'une retraite de soldats donnée en 1741 par le P. Pichon. « Les 27, 29 mai, 1^er^ et 2 juin, la gendarmerie française (corps de cavalerie) arriva à Nancy. Le 15, ils montèrent tous à cheval, allèrent escadronner sur la Carrière où ils passèrent en revue devant plusieurs dames de distinction. Une partie de la ville y était pour voir cette troupe qui certainement est très belle . . . Parmi ces troupes, il y avait de fort honnêtes gens . . . Le P. Pichon qui ne désespère de rien, entreprit de les convertir tous et leur fit faire une retraite. On les prêchait deux fois par jour; comme le fort du P. Pichon est les conférences, il y en eut une tous les jours où ses prodiges *(sic)* furent

(1) Pfister, t. III, p. 720.

(2) Hubert Tribolet, né à Autun le 29 juin 1670, entra dans la Compagnie le 23 septembre 1686, fit sa profession à Langres le 15 août 1703 et mourut à Nancy le 25 avril 1742.

racontés. Cette retraite commença le 9 août. Elle finit par un Te Deum. Une bonne partie d'entre eux se confessèrent, communièrent et sortirent de Nancy comme des saints les 19 et 20 du même mois pour aller rejoindre l'armée de la Meuse à Givet. Nancy ne fut pas cependant fâché de leur départ. »

Sur la fin de février 1747 on commença à démolir le bâtiment du noviciat qui s'étendait parallèlement à la rue Paille-Maille. Pendant sa reconstruction qui dura jusqu'au 20 décembre, les novices s'installèrent à la Retraite, ce qui prouve une fois de plus qu'on n'y venait pas très nombreux. Il en fut ainsi jusque vers 1764; à ce moment, il y eut, semble-t-il, un mouvement plus prononcé, puisque nous voyons figurer sur les catalogues, à côté du *director*, un *vice-director asceterii*. Mais les années sombres arrivaient à la fois pour la Compagnie de Jésus et pour la Lorraine qui avait recueilli les religieux chassés par Choiseul et Pombal. Stanislas mourut en 1766. La Lorraine n'était plus qu'une province de France. La piété de la reine Marie Leczinska ne put prolonger que de deux ans l'agonie de la Compagnie. Un décret de Louis XV de juillet 1768 lui défendait d'exister sur aucun point du royaume à partir du 1er septembre. Ses biens furent confisqués. Le collège des Trois-Rois jugé peu commode fut le premier dépecé et vendu. On le remplaça précisément par le noviciat plus vaste et mieux bâti. Des professeurs ecclésiastiques vinrent y enseigner, sous la direction du futur historien de Nancy, l'abbé Lionnois. Ces professeurs étaient logés dans l'ancienne maison des retraites où pour gagner quelques chambres, on fit des cloisonnements dans la chapelle. En 1776, les chanoines réguliers de Notre-Sauveur remplacèrent au collège les professeurs ecclésias-

tiques. En 1791, les chanoines ayant presque tous prêté le serment constitutionnel furent nommés curés et cédèrent leurs chaires à des professeurs nommés au concours par le directoire du département. Enfin en novembre 1793, le collège fut transféré dans un endroit plus central. On avait le choix : la Révolution avait vidé tous les couvents si nombreux à Nancy. Celui de la Visitation fut désigné. Le lycée s'y trouve encore actuellement : il occupe en même temps la place d'un autre couvent, celui des Minimes qui s'élevait non loin de notre rue Chanzy. Quant aux bâtiments du noviciat, ils furent abandonnés en 1793. On en fit pendant un certain temps une prison, dite de la Réunion, pour les prêtres infirmes, puis les constructions servirent de dépôts. Au début du XIX^e siècle seulement, les bâtiments sont réparés, et en 1805 reçoivent les enfants de l'hôpital de la Bienfaisance (Saint-Julien). Cet hôpital est devenu l'hospice Saint-Stanislas, et celui qui le visite de nos jours n'a pas de peine à reconstituer dans sa pensée l'ancien noviciat. La disposition générale est restée la même. En 1859 les bâtiments ont été élevés d'un étage. Certaines salles n'ont pas changé d'aspect; les vieux corridors avec les grands escaliers à la rampe de fer forgé ont gardé leur aspect monacal; plusieurs des tableaux primitifs couvrent encore les murs; l'ancien réfectoire est devenu la chapelle; la cuisine voûtée montre toujours son âtre des siècles passés; dans un couloir du premier le plâtre du mur qui longe la rue des Fabriques porte l'empreinte d'une courbe qui marque l'ancien passage de communication avec la maison des retraites. L'église, hélas, est celui des édifices qui a le plus souffert. En 1771, elle devint l'église de la paroisse Saint-Nicolas, mais fut abandonnée à la Révolution.

Le temps qui ne respecte pas les souvenirs les plus sacrés se chargea de la ruiner. Une buanderie occupe de nos jours la place de la nef et des chapelles, un hangar celle du chœur. Le 25 mars 1772, on en avait retiré les reliques ducales qu'on transporta en grande pompe aux Cordeliers. Il ne restait dans les caveaux que les ossements de personnages moins marquants et de quelques jésuites. Naguère ces ossements furent pieusement recueillis, et de l'église si aimée des ducs, théâtre de tant de fêtes et de tant de deuils, de l'église où saint Pierre Fourrier, Bourdaloue et beaucoup d'autres âmes ferventes prièrent ou célébrèrent la messe, il ne reste à peu près debout, comme témoin d'un passé qui ne fut pas sans gloire, que le portail mutilé de la rue Saint-Dizier.

La Retraite de Nancy subit tour à tour le sort du noviciat dont elle faisait partie. En 1769, « le conseil des créanciers des cy-devant soy-disants jésuites » en fit l'estimation comme des autres biens de la Compagnie. Il fut fait à cette occasion une description et un inventaire. On y parle de son grand escalier en chêne de quarante-cinq marches avec balustres et de ses douze cheminées à la romaine, mais « étant située moins avantageusement que le reste du noviciat », elle n'est estimée que 20.000 livres, soit un cinquième de l'estimation totale (1). Au lieu d'être mis en vente, noviciat et maison de retraites, comme nous l'avons dit, passèrent à la ville qui en fit le nouveau collège. Mais en 1796, tandis que les bâtiments du noviciat restaient abandonnés, les administrateurs du département de la Meurthe vendirent la maison des retraites. Elle ser-

(1) *Bibliothèque de la ville de Nancy*. Manuscrit 572, n. 606.

vait alors de réclusion à des prêtres trop âgés ou trop infirmes pour être déportés ou emprisonnés plus sévèrement. Plusieurs moururent dans la maison et lui laissèrent ainsi un peu de la gloire de leur foi héroïque et de leur martyre (1).

(1) Nous avons encore le contrat de vente de la maison et deux procès-verbaux d'estimation. Nous en transcrivons un, parce que le document nous permet, malgré les transformations opérées, de nous faire une idée de la Retraite de Nancy, du nombre de ses chambres et de leur disposition :

« Le bien dont il s'agit consiste en un jardin, de la consistance d'environ treize ommées, bâtiments, cour, hallier et écuries, le tout à côté de la porte de la Constitution, ci-devant Saint-Nicolas, le long du mur d'enceinte de la ville et au dernier du ci-devant collège.

» La cour d'entrée a septante-cinq pieds de profondeur sur quarante-six pieds de largeur, y compris un hallier régnant sur toute la longueur de cette même cour. Ce hallier est adossé contre un bâtiment contenant des écuries, rangs de porcs et greniers à foin, et le tout tenant toute la longueur de ladite cour; la dernière pièce de ce bâtiment est une chambre à four et le massif du four est construit dans l'épaisseur du mur d'enceinte de la ville.

» Au-dessus de la toiture du bâtiment des écuries, est une baie de croisées ouverte dans le mur mitoyen entre ladite écurie et l'escalier en pierre de taille pour monter au-dessus de la porte Saint-Nicolas.

» L'acquéreur sera tenu de boucher cette baie de croisée en bonne maçonnerie, attendu que cette servitude passive pourrait faciliter la communication dans sa propriété et vu surtout qu'elle est inutile pour l'escalier.

» Le corps de bâtiment qui est à gauche de l'entrée à la cour principale et vis-à-vis de celui ci-devant détaillé prend jour tant sur cette cour que sur le jardin dont sera parlé ci-après. Il a également septante-cinq pieds de longueur sur trente-six pieds de largeur. Il consiste en un rez-de-chaussée composé d'un premier et second vestibule. Dans ce dernier se trouve l'escalier principal pour monter aux premier et second étages, à gauche desquels il y a deux chambres à cheminée, un cabinet et un réduit; à droite, une antichambre, un poële, un passage et deux chambres sur le jardin à côté desquelles est une grande pièce (l'ancienne chapelle) servant

Le contrat de vente (1) est du 25 fructidor an 4, et l'acquéreur de ce bien dit national, mis en adjudication au nom de la République française une et indivisible, fut le citoyen Jean-Jacques Beaulieu, demeurant à Nancy. C'était un avocat, ancien échevin de la ville. Beaulieu se dégoûta vite de son bien « noir » qu'il paya seulement 11.780 francs dont un quart en numéraire, le reste en assignats. Dans une note envoyée par lui le 25 pluviôse an 5, il se plaint à l'administration centrale du département de la Meurthe de ce qu'on lui a enlevé entre le jour de la vente et celui

autrefois au dépôt des archives dans laquelle se trouve un poële de fer de fonte, qui ne fera point partie de la vente.

» Le premier étage est composé d'un corridor qui communique à neuf chambres, grande partie desquelles sont échauffées par des cheminées et presque toutes revêtues de lambris d'appui dans l'intérieur.

» Le second étage est aussi composé de douze chambres et d'un long corridor à peu près de la même consistance que celles du premier. Le tout est surmonté d'un seul et même grenier sans tuiles. Tous ces corps de logis sont susceptibles de quelques réparations, mais au surplus solidement bâtis et bien éclairés. A l'extrémité du corridor au premier, il se trouve un passage bâti en cloison de planches, au-dessus et traversant la petite rue dite du Rempart; il facilitait la communication de ce bâtiment avec le ci-devant collège dont il faisait partie. A quelque distance de ce passage est une double arcade supportant un cabinet qui dépendait également du ci-devant collège, dont les faces donnant sur la dite rue sont en maçonnerie et surmontées d'une petite toiture à deux pans. L'acquéreur devra dans un mois pour dégager et éclairer la rue du Rempart très resserrée démolir ces sortes de passage traversant les largeurs des rues et boucher les baies des portes de communication avec le ci-devant collège.

» Le jardin contient environ douze ommées et clos de mur dans tout son contour. Il y a dans le jardin un puits garni d'une pompe et une quantité d'arbres à fruits. On peut également de ce jardin communiquer à la rue du Rempart par une grande porte construite dans le mur de clôture. »

(1) A. D. Q. 586, nº 190.

de sa prise de possession « les couchages et vêtements des prêtres morts en détention et surtout quantité de planches, restant d'une ancienne boiserie et de bancs qui garnissaient le pourtour d'une salle, et d'une ancienne bibliothèque des jésuites servant d'archives. On n'a laissé dans cette salle qu'une vingtaine de chaises empaillées fort vieilles, une table à pieds tournés et un poële de fonte valant au plus 24 francs. Le reste a été enlevé sur plusieurs voitures et se trouve, dit-on, employé dans vos bureaux. » Au dos d'une autre pièce Beaulieu aligne mélancoliquement les chiffres des dépenses qu'il a dû faire pour les réparations de la maison, dont les toitures surtout étaient dans le plus mauvais état. Les ouvrages en maçonnerie lui ont coûté, malgré l'économie qu'il y a mise, 2712 francs. Il a dépensé beaucoup d'argent même dans le jardin, pour y planter de nouveaux arbres, pour réparer la pompe et écurer le puits, pour remettre le cadran solaire sur son pied en pierre de taille, etc... Il rappelle aussi qu'il n'a pu jouir de son bien tant que les prêtres détenus n'eurent pas obtenu leur liberté et pendant le temps des réparations, c'est-à-dire en tout pendant plus de deux ans.

Le 3 ventôse an II (1803), Beaulieu cédait la propriété au citoyen Silly en échange d'une maison située rue de la Salpêtrerie, à charge pour Silly de payer en plus à Beaulieu 2500 livres tournois. Silly, agent des fournitures des bois de la marine, maria sa fille Marie-Antoinette au sieur Antoine Weissenburger, potier de terre, dont le petit-fils qui continue le même commerce habite actuellement l'ancienne Maison des Retraites. Plus encore peut-être que le Noviciat, elle est facile à reconstituer, ou plutôt les changements qu'elle a subis sont tout accessoires. De côté et d'autre de la

cour, encombrée maintenant d'appentis abritant quantité de vases et de pots vernis de toute taille et de toute couleur, se dressent les deux constructions anciennes. Au fond là-bas, est toujours debout un pan du vilain mur de Léopold. Dans le bâtiment principal, au rez-de-chaussée, on reconnaît la place du vestibule et du couloir. Les petites chambres ou cellules de quinze mètres carrés tout au plus s'éclairent comme jadis par une seule fenêtre ou sur la cour ou sur le jardin dont la plus grande partie a été vendue et couverte de constructions. Le second étage surtout avec son long corridor sur lequel donnent les douze portes des chambrettes semble encore habité par des religieux ou des retraitants. On croirait qu'ils vont sortir pour descendre à la chapelle dont les sobres ornementations n'ont pas tout à fait disparu. Et c'est là sous cette voûte noircie, où l'on entend maintenant le bruit des meules du potier, que des âmes sont venues autrefois trouver dans le silence et la prière la paix et peut-être le ciel.

VII. La première fondation de retraites.

La veuve de François Callot. — L'acte de fondation.

Après avoir retracé l'histoire extérieure de la Retraite de Nancy, nous voudrions essayer d'en refaire l'histoire *intérieure* bien autrement intéressante pour nous. Nous parlerons d'abord des fondations de retraites, qui devaient permettre à l'œuvre de durer et de prospérer. La première fondation est celle de la veuve de François Callot. Elle est du 14 janvier 1738. La grosse de l'acte sur parchemin est conservé aux archives (1). L'acte a coûté 24 livres. C'est un précieux document de la foi de ces temps qui savaient apprécier les bienfaits des retraites fermées, et de la charité intelligente qui voulait en faire profiter les pauvres et les humbles. Les fondations pieuses étaient de tradition dans la famille des Callot, et l'acte que nous allons transcrire est comme la fleur naturelle de la charité envers les petites gens, qui se transmettait avec le sang dans cette race de médecins chrétiens (2).

(1) A. D. H. 1814 et H. 2344.

(2) Le premier dont l'histoire de Nancy fasse mention, François Callot de Portieux, annobli en 1662, écrivait dans son testament (1686) : « Je lègue à la Congrégation de Notre-Dame érigée au collège des RR. PP. Jésuites de Nancy une lampe d'argent qui est pendue à ma chambre devant un oratoire où est l'image de ladite Vierge... Je désire et ordonne qu'au retour de mon enterrement — qu'on m'aura fait sans cérémonies ni frais plus grands qu'on n'a coutume de faire aux plus pauvres de ceux qui meurent audit

Par devant le tabellion général en Lorraine, garde-notes héréditaire demeurant à Nancy soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés, est comparue dame Françoise Joannes, veuve de noble François Calot vivant docteur médecin de S. A. R. Léopold Ier, de glorieuse mémoire, duc de Lorraine et de Bar, laquelle pour contribuer à la gloire de Dieu par le salut des âmes rachetées du sang de J.-C., a déclaré qu'elle aurait prié comme elle prie les RR. Pères de la Compagnie de Jésus du noviciat de cette ville de Nancy de vouloir bien recevoir la somme de six mille cinquante-six livres pour une retraite spirituelle dans le quartier de ladite maison destiné à cet effet, et ce en faveur des artisans de la même ville, qui pour leur peu d'aisances et facultés ne se trouveraient en état d'y vaquer à leurs frais aux exercices de piété et de religion auxquels Dieu a attaché la conversion et la perfection des âmes, et auxquels exercices les Souverains Pontifes

---

hôpital (Saint-Julien) et par conséquent je défends les armoiries, les robes et tapisseries de deuil et autres pareils fatras — l'on donne par aumône aux pauvres qui se trouveront devant l'église 50 francs barrois... »

Son cousin, François Callot, opérateur et premier médecin de S. A. R., mari de Françoise Joanne, la fondatrice dont l'acte va suivre, était lui-même pieux et charitable. Dans une requête adressée à la ville en 1678 pour être exempté du logement des gens de guerre, il dit que Dieu lui a donné quelque talent pour le soulagement des individus affligés de la pierre, hargnes, cataractes, etc., qu'il s'est exercé à l'hôpital de la Charité à Paris...

Un autre Callot, François-Joseph, probablement fils du précédent et de Françoise Joanne, devint à son tour en 1720 médecin ordinaire du duc Léopold. Les lettres patentes qui lui confèrent cette charge louent « le zèle avec lequel depuis plusieurs années il s'est employé au soulagement et guérison des pauvres malades de nos Etats, auxquels il a toujours donné ses soins *sans en recevoir aucune rétribution.* » (A. D. B. 149.)

Voir un article de Léon Germain : *La famille des médecins Callot,* dans le Bulletin de la Société d'Archéologie Lorraine, 1901.

ont accordé d'amples indulgences, grâces et privilèges de l'Église, ce que lesdits RR. Pères pouvaient accepter d'autant mieux qu'en cela même ils signaleraient d'autant plus leur zèle pour la conservation de la vraie piété et celle de notre sainte foi dans les familles chrétiennes, pour lesquels (exercices de piété) ils n'auraient d'autres récompenses dans l'offre qui leur était faite que celle du mérite et du fruit de leurs travaux apostoliques, laquelle proposition et déclaration ayant été par eux mûrement examinée et acceptée, ladite dame comparante a délivré manuellement et comptant auxdits RR. PP. présents et acceptants par le Supérieur de ladite maison soussigné ladite somme de six mille cinquante-six livres pour recevoir par eux en la même maison annuellement et à perpétuité le nombre de vingt-cinq artisans auxquels on donnera les Exercices Spirituels pendant huit jours complets . . . lesquels vingt-cinq artisans seront nommés et reçus par billets de messieurs les curés des cinq paroisses (1) de la même ville de Nancy qui en nommeront chacun cinq, auxquels vingt-cinq artisans seront fournis les logements, lits, ustensiles, lumières ordinaires et la nourriture comme s'en suit, savoir le matin à chacun le pain, une soupe, une portion d'une demi-livre de viande, une chopine de vin, un dessert; et le soir, les mêmes mets et boisson ou une salade avec rôti ou ragoût et dessert; auront aussi chacun par chacun desdits huit jours un gobelet de vin et du pain à déjeuner . . . . .

Si le nombre des vingt-cinq artisans n'était pas accompli annuellement par les billets et nominations de mesdits sieurs les curés, lesdits RR. Pères auront la charité de le parfournir par celui de telles autres personnes peu aisées qu'ils y admettront.

(1) Ces cinq paroisses étaient Notre-Dame et Saint-Epvre dans la Ville-Vieille; Saint-Sébastien, Saint-Nicolas et Saint-Roch dans la Ville-Neuve.

Seront chacun desdits artisans qui seront reçus auxdits Exercices Spirituels, ou autres personnes peu aisées qui en suppléeront le nombre, tenus de réciter par chacun des huit jours de ladite retraite un chapelet pour le repos et le salut des auteurs de ladite dame Calot, pour elle, toute sa famille et tous les parents d'icelle et dudit sieur Calot, de dire un *De Profundis* à la fin de chacune des messes qui se diront dans la chapelle de la même retraite pendant lesdits huit jours et d'offrir la communion à la fin d'icelle aux mêmes intentions; laquelle retraite et Exercices Spirituels se feront aux fêtes de la Pentecôte, à commencer l'année prochaine, et continueront ainsi d'année à autre; et pour qu'il y soit tenu la main avec d'autant plus de soin et d'exactitude à perpétuité seront du présent acte copies délivrées à ladite dame Calot et à chacun de messieurs les curés des cinq paroisses de cette ville, et icelui en tant que besoin serait seulement et qu'on le trouverait convenable registré et insinué partout où il sera trouvé à propos. Fait et passé à Nancy après midi le quatorzième jour de janvier de l'année mil sept cent trente-huit, en présence et assistance de messieurs Henri Mengin, et César Leduc tous les deux prêtres habitués en cette ville, y demeurant, témoins connus, requis et appelés qui ont signé avec ladite dame Calot, tous de connaissance au tabellion instrumentaire soussigné; après lecture faite ont signé à la minute des présentes, F. Joannes, Delarue, supérieur de la maison du noviciat de la Compagnie de Jésus; H. Mengin et C. Leduc prêtres habitués et Pierre tabellion.

A quelque temps de là, des difficultés s'étant élevées au sujet du placement de la somme donnée pour cette retraite, une clause ajoutée au contrat primitif réduisit le nombre des retraitants à seize « qui seront nommés par messieurs les curés des cinq paroisses,

lesquels en présenteront chacun trois qui feront quinze et sera la nomination du seizième faite par le plus prochain et le plus ancien parent de ladite dame Calot dans sa famille et au défaut d'iceux, elle appartiendra au R. P. Recteur de ladite maison du noviciat . . . et au cas qu'il ne se trouverait pas des sujets en suffisance pour remplir les seize places, la somme destinée à la nourriture et dépense à faire pour chacun et qui a été évaluée à dix livres sera distribuée par aumône aux retraitants les plus nécessiteux, pour le soulagement de leur famille, à la discrétion du directeur de la même retraite et à l'intention de la fondatrice et de ses parents, et seront messieurs les curés invités d'annoncer ladite retraite aux deux prônes de leurs paroisses qui précéderont la fête de la Pentecôte . . . »

VIII. Les autres retraites fondées.

La retraite pour les femmes dans l'église des Orphelines. — Fondation Puiseur et Leclerc pour quatre retraitants. — Fondation anonyme de 1742 pour huit artisans.

L'exemple est contagieux. La dame Callot trouva bientôt des imitateurs. Un prêtre vénéré entre tous à Nancy, fondateur et supérieur de la récente communauté des Orphelines, pensa devant Dieu « qu'il serait d'une très grande utilité et édification que les Exercices Spirituels ne fussent pas seulement donnés aux hommes, mais aussi aux personnes du sexe dévot par une retraite générale et publique ». A toute époque les Lorraines n'avaient pas montré moins d'ardeur pour les exercices ascétiques que leurs frères ou leurs maris. Au temps du frère Pierre Séguin, n'avait-on pas vu des jeunes Nanceïennes, se sentant la vocation de recluses, venir demander à l'ermite du Montet une règle spéciale ? L'évêque de Toul avait dû intervenir. Plus tard, la marquise de Beauvau, nous l'avons dit, avait mis la retraite annuelle comme à la mode parmi les dames de la noblesse. « Sa fille, Madame la maréchale de Viange, prit de sa mère cette sainte pratique. Le R. P. Modo venait tous les ans à Pont-à-Mousson pour lui donner la retraite, ce qu'il a fait plus de vingt-cinq ans qu'il a été son directeur. » Elle permettait à ses femmes de faire les exercices tous les

ans. L'acte de fondation (1) d'une retraite aux Orphelines (2) va nous dire à quels sentiments de délicate charité avait obéi celui qui en fit les frais, Gaspard Balthazard, prêtre prébendé de l'insigne église primatiale.

Ce jourd'hui 11^e mai 1738, à Nancy après midi.

Pardevant le tabellion général et gardenotes en Lorraine résidant à Nancy soussigné et en présence des témoins ci-après nommés, est comparu en personne le sieur Gaspard Balthazard prêtre prébendé de l'insigne église primatiale de N.-D. de Nancy, supérieur de la maison et communauté des Orphelines de la même ville, lequel a déclaré que voulant contribuer à la plus grande gloire de Dieu, au salut et à la perfection des âmes que J.-C. a rachetées et acquises au prix de son sang, considérant que

(1) A. D. H. 1814.

(2) La maison des Orphelines avait été fondée en 1715 sous l'invocation de sainte Elisabeth de Hongrie dans les bâtiments d'un ancien hôpital. Celle qui eut la première pensée de cet établissement avec le pieux chanoine fut Françoise-Catherine Croiset, veuve du comte de Sombreuil. Elle avait fait parler d'elle autrefois à la cour du léger Charles IV, et les méchantes langues de la ville l'appelaient encore la Croisette. Au bas de l'acte que nous transcrivons se trouve sa signature et celle des cinq premières sœurs de la communauté des Orphelines. « A côté de l'hospice fut bâtie en 1730 une petite église dont l'aspect n'a pas changé. » Et c'est l'église où se donnait notre retraite. « La maison des Orphelines subsiste toujours et entretient actuellement de cinquante à soixante jeunes filles abandonnées. » Au côté gauche de la même église, sur une tombe de marbre noir enchassé dans une grande pierre, on lit cette épitaphe :

D. O. M.

Cy-git Gaspard Baltazard, prêtre prébendé de l'insigne église primatiale de Lorraine, aumônier du duc Léopold et premier supérieur de cette maison, décédé le 21 août 1756. (D'après Pfister et Lionnois, *op. c.*)

parmi les moyens que notre sainte religion fournit pour parvenir à une fin si importante, il n'y en a point de plus efficace que la méditation des principales vérités chrétiennes dans l'ordre que saint Ignace fondateur de la Compagnie de Jésus a proposé par l'admirable livre de ses Exercices Spirituels, que les Souverains Pontifes ont honorés de leurs éloges, à la pratique desquels ils ont attaché des grâces et indulgences plénières, que ces pieux Exercices étaient donnés annuellement aux hommes dans le quartier de leurs maisons destinées à cet effet pendant la semaine sainte et pendant tout le cours de l'année dans les Retraites particulières, ayant aussi réfléchi qu'il serait d'une très grande utilité et édification qu'ils fussent donnés aux personnes du sexe dévot par une Retraite générale et publique dans l'une des églises de quelques maisons religieuses de cette ville, la plupart des personnes de ce sexe n'ayant pas la facilité ou les moyens de les recevoir dans une maison cloîtrée et surtout les mères de famille qui ne peuvent que très difficilement en quitter les soins et la conduite, il aurait proposé aux Révérends Pères Jésuites de ladite maison du noviciat, l'intention dans laquelle il était de fonder annuellement et à perpétuité sous l'agrément de Monseigneur l'évêque comte de Toul cette retraite, dans l'église de la maison des Orphelines de cette ville et les aurait priés de vouloir bien en prendre la direction, . . . aux seules personnes du sexe de tout état, qui voudront y vacquer sous la direction et conduite de deux Pères de ladite Compagnie qui seront nommés par le Père Recteur du noviciat . . . lequel pourvoira à ce qu'un Père de cette maison y célèbre la sainte messe tous les jours, à l'heure qui sera réglée pendant les huit jours complets de la retraite. Pour en préparer les Exercices, on priera messieurs les curés des paroisses des deux villes de l'annoncer quinze jours auparavant. Elle com-

mencera le 1^er dimanche de Juillet de chacune année; toutes les personnes du sexe qui la voudront faire se trouveront la veille dans l'église de la maison des Orphelines à trois heures après-midi, temps auquel on commencera le *Veni Creator* qui sera chanté pour demander les lumières du Saint-Esprit. On lira ensuite les règlements, après quoi on fera le salut avec la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Personne ne sera admise à la Retraite qu'elle ne paraisse résolue à la continuer exactement (1); personne n'y paraîtra qui n'y soit en habits modestes convenables à son état. Le fondateur suppliera Monseigneur l'évêque d'accorder l'indulgence de quarante jours à perpétuité pour chacun des dits huit jours, à chacune de celles qui la feront et pour tous les fidèles qui assisteront au salut et à la bénédiction qui se donnera chaque jour sous la permission de Sa Grandeur . . . A la fin de chaque salut le célébrant dira à haute voix le psaume *De Profundis* à l'intention du fondateur pour le repos des âmes de tous les fidèles et particulièrement de ceux et celles de sa famille, avec les collectes *Inclina Domine,* et *Fidelium.* Le lendemain de la Retraite à huit heures du matin, on célèbrera une messe haute de *Requiem* avec les obsèques à la même intention; pour à tout quoi satisfaire le sieur fondateur a délivré manuellement et comptant à ladite maison du noviciat des Révérends Pères Jésuites acceptante par le R. P. Charles Gautier Recteur de la même maison, la somme de deux mille livres tour-

(1) Cf. C. B. E. *La Vénérable Catherine de Francheville,* p. 80 : « Si quelqu'une des postulantes à la retraite déclare (en arrivant) qu'elle ne suivra les Exercices que durant trois ou quatre jours, on lui fait entendre qu'il est impossible de la recevoir, « le temps de huit jours étant nécessaire pour pouvoir en tirer tout le fruit qu'on en doit attendre et pour gagner l'indulgence plénière. »

nois, les deniers comptés, nombrés et manuellement délivrés en bonnes espèces ayant cours.

A pareillement délivré le même sieur fondateur la somme de mille livres à la supérieure et sœurs de la même maison des Orphelines, à charge à ladite maison de fournir annuellement à perpétuité pendant les dits huit jours le pain, vin, luminaire et ornements, tant pour la messe de la retraite que pour les saluts et bénédictions et pour le service mortuaire du lendemain, d'orner le grand autel pendant lesdits huit jours le plus magnifiquement que faire se pourra de même que la bière au jour dudit service mortuaire, de fournir aux Exercitantes les chaises et bancs nécessaires sans que pour raison de ce on puisse demander ni percevoir aucune rétribution, de délivrer au chapelain qui fera le salut la somme de quatorze livres une fois payé pour chacune année et à perpétuité, et aux « serveurs » de messe deux livres, et pour que cette bonne œuvre se fasse avec ce désintéressement qui attire d'autant mieux la bénédiction du Seigneur, ladite maison ne pourra faire aucune quête dans ladite église pendant tous les jours de ladite retraite.

Nous trouvons aux archives dans la même liasse l'acceptation de cette fondation par le P. Général, François Retz. La petite feuille où est consignée cette acceptation, est écrite en latin et signée de sa main. Nous avons également une copie du mandement de l'évêque Scipion Jérôme (Bégon) approuvant la fondation susdite, permettant l'exposition et bénédiction du Très-Saint-Sacrement dans le ciboire aux saluts, et accordant l'indulgence de quarante jours.

L'année 1738 vit encore une autre fondation. Le 12 décembre, fut donnée « une somme de mille livres tournois pour une retraite annuelle de huit jours com-

plets pour quatre personnes par les sieurs Philippe Puiseur, ancien procureur du Roi de l'hôtel commun de la ville de Vic et Félix Leclerc, conseiller du Roi, notaire de son hôtel, résidant à Nancy, lesquels pour contribuer à la gloire de Dieu par le salut des âmes rachetées du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ont donné etc... aux mêmes conditions que dans l'acte de dame Calot, sauf pour la nomination des retraitants dont deux sortiront de la ville de Vic à la nomination de la famille Puiseur et les deux autres seront nommés par la famille Leclerc... A la mort de Puiseur, la nomination sera faite « par Pascal Marcol (1), écuyer, avocat à la cour souveraine de Lorraine et Barrois, comme ayant épousé damoiselle Barbe-Hyacinthe Puiseur sa fille unique ». Pour les deux retraitants de la famille Leclerc, après la mort du fondateur, « leur nomination sera faite par le sieur curé de la paroisse où il sera décédé ».

Jusqu'ici nous avons vu parmi les fondateurs des retraites des noms célèbres dans la ville. Voici qui est plus touchant. « Le 20 août 1742, une dame de piété qui ne veut pas être nommée a donné à la maison du noviciat la somme de trois mille cent cinquante livres pour la nourriture, lit et autres choses nécessaires à huit artisans ou personnes moins aisées pour

(1) C'est un Pascal Marcol qui étant encore lieutenant-général de police, construisit la villa de Préville — près ville. — Là, depuis 1840, est le grand cimetière où tant d'habitants de Nancy dorment leur dernier sommeil.

La famille des Puiseur a laissé aussi sa trace dans l'histoire de la ville. Un Puiseur (Claude-Louis) fut de ces trois délégués de la ville chargés d'offrir à Louis XV une médaille d'or à l'occasion de l'érection de la statue du Roi de France sur la grande place de Nancy, aujourd'hui la place Stanislas. (D'après Pfister, *op. c.*, t. III, passim.)

une retraite de huit jours complets selon l'ordre et l'esprit de saint Ignace et cela tous les ans à perpétuité. Ces huit artisans sont au choix du Révérend Père Recteur du Noviciat; cette dame, cependant, le prie, autant qu'il se pourra faire, de prendre des habitants de la paroisse des Trois-Maisons et de celle de Saint-Pierre ou Stanislas hors la ville, y ayant des places fondées d'ailleurs pour ceux des autres paroisses qui sont dans la ville. Elle exige aussi que les huit personnes auxquelles elle procurera le grand avantage de faire une retraite sans qu'il leur en coûte rien, récitent chacun des jours d'icelle le chapelet en commun et le *De Profundis* pour elle, ce dont on les avertira au commencement. Cette fondation a été acceptée par notre Révérend Père Général François Retz » — et celui qui rappelle le souvenir de cette fondation ajoute ces mots : « Cette même dame a fait du bien à l'église du noviciat. Elle a donné une lampe d'argent à la chapelle de la Sainte Vierge et « mille livres pour l'entretien de ladite lampe à perpétuité et la fournir d'huile nuit et jour »; elle a donné aussi des chasubles, deux flambeaux d'argent, une croix où il y a un Christ d'argent. Les novices par reconnaissance doivent dire tous les jours pour cette dame un *De Profundis* ou un *Salve Regina* à la visite de la chapelle de la Sainte Vierge où brûle la lampe. Les trois mille livres de la fondation et les mille livres pour la lampe ont été employées à acheter en partie des terres et vignes à Faux et Montenoi ». (A. D. H. 1814.)

IX. Le régime intérieur de la Retraite de Nancy.

Retraites *communes* et de huit jours. — Les retraites du P. Le Valois. — Règlement de la journée. — Résolutions de retraites.

Comment se faisait une retraite dans la Maison Saint-Ignace de Nancy ? Nous avons déjà vu que ces retraites, qu'elles fussent données à des prêtres, à des gens du monde, à des militaires, à des ouvriers même, duraient au moins *huit jours complets*. Il le fallait pour gagner les indulgences attachées à la pratique des Exercices, mais surtout on pensait alors, et avec raison ce semble, que huit jours sont nécessaires pour parcourir sérieusement la série progressive des Exercices tels que saint Ignace les a tracés et en recueillir tous les fruits. Huit jours, c'est le minimum d'une vraie et solide retraite ignacienne. De plus, divers passages du *Liber Annalium* nous ont dit que les retraites de la Maison de Nancy étaient ce qu'on appelait des retraites *communes*, c'est-à-dire que, généralement parlant, prêtres, nobles, bourgeois et même artisans, quoique logés et nourris séparément et suivant les différentes conditions, se réunissaient ensemble à la chapelle pour y recevoir les mêmes points de méditation. A première vue, cette conception de la retraite appelle des objections. Voici ce qu'en écrivait à son Provincial, en 1682, le P. Honoré Chaurand après avoir visité la célèbre Retraite de Vannes : « Les spéculatifs qui n'ont pas l'expérience de ces exercices ont délibéré plusieurs fois, s'il ne serait pas mieux de recevoir séparément les bandes des Ecclésiastiques, des

gens qualifiés et puis des villageois, mais on a toujours conclu qu'il est mieux de les recevoir tous ensemble, parce qu'autrement on ne pourrait pas donner en un an les exercices à tous ceux qui se présenteraient... outre que les Exercices de saint Ignace fournissent les mêmes méditations et les mêmes sujets pour toutes sortes de personnes, laïques et ecclésiastiques, doctes et ignorants; on traite en public certaines matières ou dans les exhortations ou dans les méditations qui conviennent à tout le monde, et on explique en particulier les autres matières qui conviennent à chaque état, ecclésiastique ou laïque. Et quoiqu'il semble qu'un gentilhomme ou un magistrat doive se rebuter d'être mêlé avec des paysans et les abbés avec des jeunes écoliers, néanmoins ils avouent eux-mêmes que cette multitude et la variété des personnes leur donne de la dévotion. C'est ce que j'ai remarqué dans la dernière bande, où je voyais en même temps fondre en larmes des curés, des magistrats, des gentilshommes, des bourgeois, des marchands, des artisans, des laboureurs, des vieillards de septante à huitante ans, et des écoliers et d'autres jeunes garçons de boutique âgés de quinze à seize années. »

Suivait-on à la Retraite de Nancy quelque méthode spéciale ? De quels livres de méditation se servait-on ? Quel était le règlement de la journée ? Les documents que nous avons sous les yeux ne répondent qu'imparfaitement à ces questions, mais sachant très bien comment on procédait ailleurs en ce commencement du XVIII[e] siècle et spécialement à la Retraite de Paris, nous pouvons aisément deviner ce qui se faisait à Nancy. Le P. Frizon lui-même nous insinue qu'on gardait en Lorraine la méthode du P. Le Valois de Paris. Or, nous avons « Les Prières et Méditations à

l'usage des Retraites qui se font chez les RR. PP. Jésuites dans la Maison de leur Noviciat, ouvrage posthume du R. P. Le Valois, de la Compagnie de Jésus, Instituteur de ces Retraites. A Paris, chez Marc Bordelet 1750 ». Ces prières sont entrecoupées d'indications qui nous donnent une idée très nette d'*une journée* de retraite.

Le soir que commence la retraite, tout le monde au son de la cloche s'assemble dans la chapelle avant souper (pour la prière au Saint-Esprit). A sept heures, on descend au réfectoire. Après le souper on remonte à la chapelle en récitant le psaume *Miserere*. Un Père fait un discours d'une demi-heure, sur la nécessité de la retraite et sur les moyens d'en profiter. Après l'instruction suivent les prières du soir. Après quoi, chacun en silence se retire dans sa chambre et doit être couché à neuf heures, mais prendre garde auparavant contre les accidents du feu.

. . . A six heures, on se lève avec diligence, en sorte que tout le monde soit à la demie rendu dans la chapelle. Après la prière du matin, un Père pendant trois quarts d'heure donne le sujet de la première méditation. On emploie dans la chapelle une demi-heure à réfléchir sur les vérités qu'on a entendues, à s'en faire à soi-même l'application, et à en tirer le fruit convenable (1). A huit heures la messe, puis le déjeuner au réfectoire sans qu'il soit permis de s'y asseoir. Après le déjeuner on monte dans sa chambre. 1° On y examine de quelle manière on s'est acquitté de la méditation; 2° on écrit en peu de mots les bons sentiments qu'on y a reçus de Dieu et les réso-

(1) On remarquera ce temps laissé aux réflexions personnelles. Faire une retraite, ce n'est pas entendre une suite de prédications, c'est avant tout « exercer » les puissances de son âme.

lutions qu'on a prises. Ces pratiques doivent se renouveler à la fin de chaque oraison; 3° on récite *Prime* et *Tierce* de l'Office de la Sainte Vierge; 4° les quatre premiers jours de la retraite, on prépare sa confession. Les quatre derniers on trace un plan de vie pour l'avenir. Cette occupation ou la visite du Saint-Sacrement doivent remplir le vide des autres temps de la journée.

A dix heures on écoute la seconde méditation et l'instruction est suivie d'une demi-heure de réflexions. A onze heures et un quart on fait dans sa chambre la revue de la seconde oraison. On récite *Sexte* et *None*. A midi, après l'*Angelus*, le dîner.

Puis on remonte tout de suite dans la chapelle, en récitant le *Miserere*, qui est suivi d'une conférence sur quelques devoirs particuliers de la vie chrétienne.

On peut ensuite se promener dans le jardin, en réfléchissant sur la conférence, en récitant le chapelet, en faisant une lecture de piété.

Dans la chapelle, ou dans sa chambre on récite *Vêpres* et *Complies*. A trois heures, on s'assemble dans la chapelle pour réciter les Litanies des Saints, dans le dessein d'obtenir par leur intercession la grâce dont chacun a plus de besoin.

A quatre heures *Matines* et *Laudes* soit dans sa chambre, soit dans la chapelle. A cinq heures la troisième méditation. La bénédiction du Saint-Sacrement après laquelle on récite un *De Profundis* pour les fondateurs et bienfaiteurs de la retraite. Une demi-heure d'oraison. A 6 heures et demie chacun va dans sa chambre faire la revue de son oraison. A sept heures le souper. Le *Miserere* en montant dans la chapelle. Une seconde conférence (1). La

(1) Dans plusieurs Retraites, à la prière, on « exposait chaque soir sur l'autel une peinture différente sur les divers Mystères de la Passion; elle paraissait dans les ténèbres par le moyen de

Prière du soir. Le coucher. Le dernier jour de la retraite, après les Litanies des Saints, on fait la *quarantième* et dernière exhortation sur les moyens de conserver les fruits de la retraite.

Puis les retraitants marchant deux à deux avec des flambeaux et des cierges reconduisent le Saint-Sacrement à l'église. On reçoit une seconde bénédiction et chacun s'en va (1).

Au cours des huit jours, des cérémonies impressionnantes venaient interrompre la monotonie du règlement, comme la distribution solennelle de crucifix, l'amende honorable devant le Saint-Sacrement, le « testament de l'âme », c'est-à-dire la préparation à la mort, la consécration à la Sainte Vierge, la rénovation des saintes promesses du Baptême ou quelque dévotion pour les âmes du Purgatoire.

Le même ouvrage du P. le Valois nous donne également un aperçu des *résolutions* que le retraitant était invité à prendre, résolutions générales, résolutions pour l'année, pour le mois, pour la semaine, pour les jours ouvriers, pour les jours de fête. Les retraitants s'engageaient pour la plupart à la communion hebdomadaire et à l'audition quotidienne de la messe et

---

quelques chandelles allumées que l'on cachait derrière ». La Retraite de Vannes, *op. c.*, p. 16. C'étaient les tableaux appelés huilés, véritables *projections* de ce temps-là, « grandes images peintes sur du papier imbibé d'huile, afin qu'à la faveur des lumières que l'on met derrière, elles soient plus transparentes, et qu'elles représentent plus clairement et plus distinctement les personnages et les autres choses qui sont dépeintes et qu'ainsi, elles fassent une plus grande impression sur les yeux et sur l'esprit ». (*Ibid.*, note 1.)

(1) Souvent le Directeur de la Retraite prenait congé de ses auditeurs en les embrassant et tous les exercitants se disaient adieu de la même façon, se retirant souvent les larmes aux yeux.

pour tous les jours aussi, à la lecture spirituelle d'un quart d'heure dans *l'Imitation* ou dans *l'Introduction à la vie dévote* ou dans quelque autre livre; à la méditation pendant une demi-heure; à une visite « l'après-midi à Jésus-Christ réellement présent dans nos temples ».

Outre ces résolutions générales le retraitant se traçait un règlement de vie approprié à son état et à sa profession. Nous trouvons des spécimens de ces règlements dans les différents opuscules mis entre les mains de ceux qui faisaient les Exercices et dans les petits livres aussi distribués aux personnes qui suivaient les *missions*. Dans ses *Avis et Pratiques pour profiter de la mission et pour en conserver le fruit* (à Amiens, chez Louis Godart, 1735) le plus célèbre peut-être des missionnaires du XVIII[e] siècle, le P. du Plessis qui prêcha à plusieurs reprises en Lorraine, détaille les devoirs de chaque condition et certes avec une liberté tout évangélique.

. . . L'état du juge et du magistrat est terrible, puisque souvent les péchés d'autrui sont sur son compte et qu'il devient responsable de l'omission du bien qu'il ne fait pas...

L'homme noble ne cherche point à se faire valoir par la réputation de ses ancêtres, puisqu'ils ne sont plus ici-bas. S'ils ont valu quelque chose, c'est pour eux. Par conséquent, le premier soin de l'homme noble doit être de mériter sa noblesse. . . . Une noblesse n'est plus aux yeux de Dieu ce qu'elle doit être, dès qu'elle est décriée par une troupe de marchands, d'artisans et de domestiques, qui gémissent dans l'attente d'un juste salaire, injustement différé et souvent frustré . . . On doit regarder avec pitié une noblesse qui ne met son mérite qu'à mépriser les simples, à se donner des airs mondains et dissipés dans

l'église, à être oisifs et vagabonds, à bouffonner, à railler de tout, à dire des contes et discours dissolus, façons d'agir qu'on souffre avec compassion dans des personnes de la lie du peuple, mais qui sont indignes d'un homme d'honneur . . .

Les pères et mères n'ont pas toujours raison de se plaindre de leurs enfants puisqu'ordinairement les enfants sont ce que les pères et les mères les font . . . . .

Un maître doit six choses à ses domestiques : 1) les aimer avec bonté; 2) les reprendre et les corriger avec douceur; 3) les occuper avec modération; 4) les nourrir suffisamment; 5) les payer avec justice; 6) les aider à faire leur salut, etc. . . . .

Bornons là ces citations : elles suffisent pour nous montrer que missions et retraites tout en visant directement la conversion et la sanctification des âmes, avaient aussi, comme on dit de nos jours, leur portée *sociale* et leur influence très heureuse sur les rapports des classes dirigeantes et du peuple.

X. Résumé et conclusion.

On lit dans la plus récente histoire de la ville de Nancy : « (Le duc Léopold) accorda aux jésuites une autre faveur. Quand eut été achevé le mur autour de la Ville-Neuve, il leur permit d'y appuyer, au delà de la rue Paille-Maille, des bâtiments qui devaient servir de retraite aux jésuites âgés, et ainsi étaient réunis à Nancy ceux qui entraient pleins d'ardeur dans l'Ordre et ceux qui, après l'avoir servi, goûtaient le repos, en attendant la mort. [1] » Le savant historien s'est mépris, et son antithèse nous fait sourire. Il y a retraite et retraite. Aussi bien, la Retraite de Nancy mérite-t-elle une mention dans l'histoire de la grande ville ? A-t-elle même justifié les espérances de ses fondateurs ? Il semblerait que non, à en juger par le nombre toujours relativement modeste et des retraites données et des retraitants qui les suivirent, à comparer ce qui se fit en Lorraine avec les résultats obtenus à Paris dans le même temps et surtout avec le mouvement grandiose qui remua toute la Bretagne. Ce n'est pas que le tempérament lorrain ne cadrait pas avec l'austère discipline des Exercices. Bien au contraire, et nous l'avons rappelé dans nos premières pages. Mais la Retraite de Nancy fut fondée trop tard. La foi baissait dans les âmes; c'était le siècle de ce Voltaire que Stanislas, débonnaire et inconséquent, recevait à sa cour au risque

(1) Ch. Pfister, *op. cit.*, t. III, p. 877.

de se brouiller avec le P. de Menoux. De plus, le XVIII^e siècle fut pour la Lorraine comme le XVII^e un temps de troubles et de malheurs. La politique de l'Europe trafiquait du petit pays. L'étranger l'envahissait sans pudeur. Parmi ces agitations, y avait-il place pour le grand recueillement des pensées et des âmes ? Les directeurs de la Retraite auraient peut-être mieux réussi en se tournant plus résolument vers le peuple et les campagnards. On était à l'époque de ces grandes missions lorraines dont l'histoire est trop oubliée de nos jours. Il eût été bon de compléter par les retraites fermées les fruits merveilleux obtenus dans ces missions. C'était de règle en d'autres régions. Les Pères de Nancy ne le firent pas. Leurs ressources étaient-elles suffisantes ? Leur maison, très petite en somme, se prêtait-elle à des retraites d'ensemble fréquentes ? Bref, un esprit qui n'aurait pas la foi conclurait sans doute avec raison qu'il n'y eut pas proportion entre les efforts dépensés et les résultats acquis. Mais si nous croyons que la paix d'une seule âme, son retour à Dieu, son ascension vers le bien valent tous les labeurs de l'apôtre et tous les sacrifices d'argent, il faut avouer que notre Maison des Retraites ne laissa pas d'avoir une influence réelle très bienfaisante. Cette influence ne fut pas seulement intérieure. Elle eut son rejaillissement forcé sur les entreprises d'alors et sur la vie de la cité, et peut-être à ces différents points de vue, l'histoire (si le mot n'est pas prétentieux) de l'humble Maison méritait d'être racontée. Notre récit est comme une contribution à l'étude des âmes lorraines aux XVII^e et XVIII^e siècles et l'histoire des âmes, si incomplète qu'elle soit nécessairement, éclaire d'un jour singulièrement lumineux l'histoire d'une époque et d'un pays.

APPENDICE

Noms des Directeurs de la Retraite de Nancy

(d'après les catalogues réédités par le P. L. Carrez)

1733. H. Tribolet, *rector* (depuis 1722).
N. Frizon, *minister*.
Nicolaus Foulon *director asceterii*.
1734. (Rien sur le catalogue.)
1735. Germanus Robinet, *rector*.
Petrus de Cossade, *præpositus Exercitiis spiritualibus externorum*.
1736. » » *director Exercitiorum spiritualium*.
1737. » » *præfectus sacri secessus*.
1738. » » *director sacri secessus*.
1739. Hubertus Tribolet, *director domus asceterii*.
1740. (Rien sur le catalogue.)
1741. » »
1742. » »
1743. Joseph Duverger, *director asceterii*.
1744-1748. Nicolaus Dozanne, » »
1749. (Rien sur le catalogue.)

1750. Joseph Duverger.

1751. (Rien sur le catalogue.)

1752. » »

1753-1760. Joannes-Baptista Collin, *director asceterii.*

1760-1762. Jacobus Georgia, » »

1762-1765. Joseph Fiérard (1) » »

1764. Joannes-Baptista Lhuillier, *vice-director.*

1765. Petrus Tassin, *director.*

Joannes Pelletier, *vice-director.*

1766. (Rien sur le catalogue.)

1767. Joseph-Maria Ancemot, *director.*

Joannes Pelletier, *vice-director.*

---

(1) Le P. Joseph Fiérard mourut en Italie en grande réputation de sainteté. Cf. DE GUILHERMY, *Ménologe, Assistance de France,* II, 327.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

I. Les premières retraites ignaciennes en Lorraine.

Nancy, ville des moines et des ermites. — Les Exercices Spirituels dans les collèges de Verdun et de Pont-à-Mousson. — Deux retraitants illustres : Charles de Lorraine, évêque de Verdun, et le marquis Anne-François de Beauvau 1

II. Les retraites fermées à Nancy.

Le noviciat des Jésuites de Saint-Nicolas-de-Port transféré au bout de la rue Saint-Dizier. — Notre-Dame de Montaigu et le cœur des ducs de Lorraine. — La ferveur des novices. — Jacques Marquette et Bourdaloue . . 16

III. Les retraites fermées à Nancy (*suite*).

Le *Liber annalium* du Noviciat. — La dernière retraite de l'évêque de Toul. — Les retraites fermées dans le cours du XVII^e^ siècle. — Le quartier Saint-Ignace dans les nouveaux bâtiments du Noviciat. — Retraites des officiers français 23

IV. La Maison des Retraites de la rue Paille-Maille.

Les deux frères novices Joseph et Antoine de Brichambeau. — La rue Paille-Maille. — La Porte Saint-Nicolas. — Le mur de la ville. — Lettres patentes de fondation de la Maison des Retraites 33

PAGES

V. Construction de la Maison des Retraites.

Premières difficultés : le procès Bourcier. — Les bois de construction. — Pose de la première pierre. — Le petit bâtiment. — Mort et pompe funèbre du duc Léopold . 46

VI. Construction de Maison des Retraites (*suite*).

Le bâtiment principal. — Jean Lamour. — Le feu à la Retraite. — La Retraite et les Missions Royales. — Histoire et description de la Maison des Retraites. — Ce qu'elle est devenue 56

VII. La première fondation de retraites.

La veuve de François Callot. — L'acte de fondation . . 71

VIII. Les autres retraites fondées.

La retraite pour les femmes dans l'église des Orphelines. — Fondation Puiseur et Leclerc pour quatre retraitants. — Fondation anonyme de 1742 pour huit artisans. . . 76

IX. Le régime intérieur de la Retraite de Nancy.

Retraites *communes* et de huit jours. — Les retraites du P. Le Valois. — Règlement de la journée. — Résolutions de retraites 83

X. Résumé et conclusion. 90

Cum Superiorum permissu.

Imprimatur : Tornaci 20 Junii 1910,
V. CANTINEAU,
CAN. CENS. LIB.

Enghien. — Imp. A. Spinet

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California

DEUXIÈME SÉRIE [1907]

7. **Les règles du pur Catholicisme selon saint Ignace de Loyola.** M. MESCHLER, S. J. 38 pp. 0.75
8. **Peut-on employer les projections lumineuses dans les retraites?** G. LE BAIL. 38 pp. 0.75
9. **La Méditation fondamentale avant saint Ignace.** (Essai historique et critique.) H. WATRIGANT. 148 pp. . . . 2.50
10. **Saint Alphonse de Liguori et les retraites fermées.** R. P. WALTER, C. SS. R. 51 pp. 1 »
11. **La Retraite de Vennes.** V. HUBY (1678). 50 pp. . . . . 1 »
12. **Bibliographie des récentes publications sur les Exercices spirituels et les retraites.** H. WATRIGANT. 43 pp. . 0.80

TROISIÈME SÉRIE [1908]

13-14. **La Vén. Catherine de Francheville, initiatrice des Retraites de femmes,** d'après le P. Pierre Champion, S. J. P. DEBUCHY. 152 pp. 2.50
15. **Breve directorium ad danda utiliter Exercitia spiritualia,** d'après un manuscrit ancien inédit. 24 pp. 0.50
16. **Retraites de sourds-muets.** H. JEANVOINE. 30 pp. . . . 0.60
17. **Ponterotto, maison de retraites pour les hommes à Rome.** MGR R. SCHÜLLER. 55 pp. 1 »
18. **Les corrections manuscrites des Exercices de saint Ignace.** A. BOONE, S. J. 30 pp. 0.60

QUATRIÈME SÉRIE [1909]

19. **Les Exercices spirituels et la Civilisation moderne.** L. TAPARELLI D'AZEGLIO, S. J. 51 pp. 1 »
20. **Mgr d'Hulst et les Exercices de saint Ignace.** M.-F. GIBERT. 42 pp. 0.80
21. **Une zélatrice des retraites, Maria-Antonia de San José de la Paz.** J.-B. COUDERC. 83 pp. 1.60
22. **Directoire pour servir à l'organisation des Retraites de départ.** L. FARSY. 75 pp. . 1.40
23. **De examine conscientiæ juxta Ecclesiæ PP., S. Thomam et FF. Vitæ communis.** H. WATRIGANT, 56 pp. . . . . 1 »
24. **Bibliographie des récentes publications sur les Exercices spirituels et les retraites.** H. WATRIGANT. 48 pp. . 0.80

CINQUIÈME SÉRIE [1910]

25. **La pratique des Exercices spirituels dans l'ancienne Mission du Maduré.** L. BESSE, S. J. 45 pp. 0.80
26. **Sacra Tempe seu de sacro Exercitiorum secessu Exempla collecta.** P. MANRIQUE. 72 pp. 1.40
27. **Les Retraites à Madagascar-Central.** C. DU COËTLOSQUET. 84 pp. 1.60
28. **Une Maison de retraites fermées à Nancy au XVIII^e^ siècle.** E. BOCQUILLION, 95 pp. 1.80
29. **Les Annotations de S. Ignace.** P. WAMY, S. J. (Paraîtra en Octobre.)

Les numéros marqués **épuisés** *ne sont plus vendus qu'avec la série complète.*

ALMA COLLEGE LIBRARY Alma, California

P. LETHIELLEUX, Éditeur, 10, rue Cassette, PARIS (6e).

Collection des Retraites spirituelles

La conduite des Exercices Spirituels de saint Ignace dans leur application aux retraites ordinaires, par le P. Pierre COTEL, de la Compagnie de Jésus. In-18 de 188 pp. **2.00**

La librairie P. Lethielleux a prix l'heureuse initiative de former une collection de livres se rapportant en général aux retraites spirituelles et tout particulièrement aux Exercices de saint Ignace. Cette collection débute par la publication d'un livre inédit du Révérend Père Pierre Cotel. de la Compagnie de Jésus : *La Conduite des Exercices spirituels*.

Le texte des Exercices de saint Ignace n'est pas compris de tous à la simple lecture.

Le Père Cotel, dans un limpide commentaire des Exercices, initie les futurs Maîtres des Exercices spirituels à l'art de diriger les âmes.

Nous recommandons beaucoup le livre du R. P. Cotel aux Maîtres des novices, aux Directeurs spirituels, et aux Prêtres qui s'occupent de l'œuvre des retraites.

Francisci SUAREZ, S. J. De Spiritualibus Exercitiis sancti Ignatii tractatus novis curis P. P. DEBUCHY **iterum in lucem prodit.** In-18 de 136 pp. **1.50**

Un des premiers commentateurs des *Exercices* fut le P. François Suarez, l'éminent théologien de Paris et de Salamanque. A la fin de son grand traité *de Religione,* il les analysa magistralement en trois chapitres. Mais ces chapitres, perdus dans la masse des volumes in-folio du docte écrivain, étaient jusqu'ici peu abordables et peu maniables. On doit approuver l'idée de les imprimer à part en un format commode, avec de bonnes tables. Le texte de Suarez a été soigneusement revu sur les meilleures éditions et les citations des Pères rétablies dans toute leur exactitude.